



AGUTTES

CHEFS-D'ŒUVRE D'ART KANAK
COLLECTION DE B.

Mardi 4 avril 2017
Neuilly-sur-Seine







Responsable de la vente
Claude Aguttes
claude@aguttes.com

AVEC LA COLLABORATION DE



Philippine de Clermont-Tonnerre
01 47 45 93 08
clermont-tonnerre@aguttes.com

EXPERTS

Professeur Eric Mickeler
Membre de la Chambre Européenne
des Experts Conseils en Œuvres d'Art
+33 (0) 6 72 74 71 42
erics@wanadoo.fr

Eric Geneste
Membre de la Chambre Européenne
des Experts Conseils en Œuvres d'Art
+34 646 642 647
erics@wanadoo.fr

CHEFS D'ŒUVRE D'ART KANAK

COLLECTION DE B.

Tous les lots de cette vente sont en importation temporaire et soumis à des frais de 5,5 % à la charge de l'acquéreur en sus des frais de vente et du prix d'adjudication.

All the lots of this auction sale are in temporary importation and subject to a 5,5 % fee in addition to the regular buyer's fees stated earlier.

ATTACHÉE DE PRESSE POUR CETTE VENTE

Sylvie Robaglia 06 72 59 57 34
sylvie@art-et-communication.fr

AGUTTES NEUILLY
164 bis, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
Tél. : 01 47 45 55 55

AGUTTES LYON-BROTTEAUX
13 bis, place Jules Ferry
69006 Lyon
Tél. : 04 37 24 24 24



Commissaire-Preneur
AGUTTES SAS (SVV 2002-209)
www.aguttes.com

Mardi 4 avril 2017 à 18h

Neuilly-sur-Seine

Accès : métro pont de Neuilly (L.1)
10 mins from the Arc de Triomphe, Paris

Expositions publiques

Mercredi 29 mars 2017 au lundi 3 avril de 11h à 18h
Mardi 4 avril 2017 de 10h à 12h

Conférence de Monsieur J. L. Roiseux

Mardi 4 avril 2017 à 16h30

Catalogue et résultats visibles sur www.aguttes.com
Enchérissez en live sur

Drouot LIVE³⁶⁰

AGUTTES
LIVE

*Important : Les conditions de vente sont visibles en fin de catalogue
Nous attirons votre attention sur les lots suivis de +, °, *, #, ~ pour lesquels
s'appliquent des conditions particulières décrites en fin de catalogue*

AGUTTES

I l en est ainsi des trésors de l'art Premier comme pour tous les chefs- d'œuvre, ils reviennent au grand jour après que d'avoir été chéris et protégés du regard pendant souvent 25 ans à un demi-siècle et les exceptionnelles sculptures de ce catalogue ne faillissent pas à cette règle intangible.

Collectés par Georges Vidal et Jean-Louis Roiseux, équipe d'explorateurs des temps modernes, au tout début des années 1970, pour le compte d'un grand collectionneur avisé et féru des arts étranges et exotiques, ces chefs d'œuvre sont exposés pour la première fois en octobre 1974 dans le cadre de l'exposition « Nouvelle Calédonie » de la Galerie Numaga, Auvernier (Suisse, octobre 1974) - Ils n'avaient jamais quittés depuis lors la Suisse.

Bien documentées, ces grandes flèches faitières peuvent être rattachées aux différentes régions et tribus kanak de Nouvelle Calédonie grâce aux notes prises et aux souvenirs de Jean-Louis Roiseux, ancien collaborateur de Jacques Kerchache, initiateur du Musée du Quai Branly- Jacques Chirac, qui réalisa non seulement un véritable

travail d'ethnologue mais aussi un travail de sauvetage. Toutes ces œuvres étaient destinées du fait du temps, des rituels ou des intempéries, à une totale et irréversible destruction.

Ces objets (rituels), pour moi sauvés d'une destruction certaine allaient pouvoir être vus, étudiés et ainsi être protégés à une époque où peu de gens leur portaient de l'intérêt (à ces objets rituels), derniers témoins de la représentation et de la force des rituels kanak détruits par les missions successives qui avaient tout fait pour évangéliser et soumettre ainsi les populations [...]

J.L..A Roiseux, sculpteur, Mémoires 2015

Ce travail prudent d'ethnologue servit à l'établissement des différentes notes d'attribution géographiques des différentes pièces au catalogue.

Nous remercions Monsieur J.L. Roiseux pour les différentes communications qui ont permis l'édition de ce catalogue, véritable œuvre mémorielle, et vous prions d'assister à la conférence que celui-ci donnera le mardi 4 avril 2017 à 16h30 au sein de la maison Aguttes.



Jean Louis Alfred Roiseux (à gauche) après l'acquisition du chambranle de porte jovo/tale, Kanak, Nouvelle Calédonie, lot N°8 de ce catalogue. il est en compagnie du vendeur, fils du Chef Baptiste (Poindimié, 1972).

CARTE DES SUBDIVISIONS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE



PROVINCE SUD

- 1 Thio
- 2 Yaté
- 3 Ile des Pins
- 4 Mont-Dore
- 5 Nouméa (chef-lieu)
- 6 Dumbéa
- 7 Païta
- 8 Boulouparis
- 9 La Foa
- 10 Sarraméa
- 11 Farino
- 12 Moindou
- 13 Bourail
- 14 Poya (partie sud)

PROVINCE NORD

- 14 Poya (partie nord)
- 15 Pouembout
- 16 Koné (chef-lieu)
- 17 Voh
- 18 Kaala-Gomen
- 19 Koumac
- 20 Poum
- 21 Iles Belep
- 22 Ouégoa
- 23 Pouébo
- 24 Hienghène
- 25 Touho
- 26 Poindimié
- 27 Ponérihouen
- 28 Houaïlou
- 29 Kouaoua
- 30 Canala

ILES LOYAUTÉ

- 31 Ouvéa
- 32 Lifou (chef-lieu)
- 33 Maré

ORIGINE ET LIEU DE COLLECTE

Ces sculptures ont été collectées par Georges Vidal dans les années 1970 et sont arrivées en Suisse en 1974.

Il est difficile de préciser le lieu de création de ces objets. En effet après la mort du chef, les parents maternels emportent la flèche faïtière. De manière générale et par respect pour les disparus, ils ne la planteront pas sur une autre case mais sur un site cérémonial.

Un vieux dossier familial, qui a suivi la collection, précise des régions. Il est donné ici à titre indicatif afin que la mémoire suive mais sans que ces indications soient garanties.

Toutes les pièces présentées dans cette vente ont déjà été exposées en Suisse à la Galerie Numaga entre le 5 octobre et le 31 décembre 1974. Un catalogue illustré avait alors été édité. La préface de celui-ci, rédigé par Madame Roselène Dousset-Leenhardt à Bruxelles-Evere en septembre 1974, a été reproduite en page 8 et 9 de notre catalogue.

NOUVELLE-CALÉDONIE, EXPOSITION À LA GALERIE NUMAGA SUISSE, 5 OCTOBRE - 31 DÉCEMBRE 1974

L'esthétique sous-entend toute la vie océanienne, elle est l'âme des objets. En ces contrées où la vie est une, où la même vibration traverse minéraux, végétaux, animaux et humains, où les morts et les vivants ne sont point séparés, le sens esthétique maintient cette unité.

Les sculpteurs mélanésien ne font pas de « l'art pour l'art » ; respectueux des traditions, ils font ce qui convient afin que soit maintenue, en sa diversité et son unité, la pérennité de la vie.

Cette vie nous vient des ancêtres. Il convient donc de garder la marque de l'ancêtre, signe du monde invisible dans lequel nous ne pourrions exister.

Dans la pierre, la nacre, la fibre, le bois en ronde-bosse ou en bas-reliefs, l'ancêtre est partout représenté. Lors des fêtes, le son des tambours, des rhombes ou des flûtes fait entendre sa voix, la danse répète ses gestes et les masques évoquent, selon les régions, soit un ancêtre défini, soit une collectivité d'ancêtres, soit une entité ancestrale.

Les masques néo-calédoniens cependant, font exception : ils ne représentent pas l'ancêtre. On les appelle, dans le nord de l'île : Plume d'oiseau, et, dans le sud : Esprit. Ils sont un déguisement qui permet de rompre avec les conventions. Ils confèrent certains droits et, s'ils représentent un être mythique, ils ne sont pas l'effigie de l'ancêtre.

Défundue par son récif corallien, la Nouvelle-Calédonie s'étend sur environ 50 km sur 500. Elle est partagée, sur toute sa longueur, par une chaîne montagneuse formée de plusieurs massifs dont le plus élevé n'atteint guère plus de 1600m. Des torrents, des cascades et de nombreuses rivières prennent leur source en ces massifs divers et c'est dans leurs fraîches vallées que vivaient les maciri, les « séjours paisibles d'antan ». Joliment situées sur une hauteur, ombragée d'un feuillage où retentissait le chant des oiseaux, des cases rondes dominaient le paysage tranquille. La plus importante, la Case des hommes, où se traitaient les affaires politiques, économiques et sociales du pays, se dressait au haut d'une large allée. Devant cet édifice dont la hauteur et l'élégance firent l'admiration du Capitaine Cook, une perche était plantée, ossature des morts qui restent en contact constant avec les vivants. Mais ces morts étaient également représentés en effigies, comprises dans l'architecture même de la case, par des bas-reliefs sculptés : à l'entrée de

la demeure, en mascarons et en chambranles, et, en terminant le toit pointu en forme de ruche d'abeilles, en flèche faitière.

- Sur le seuil, un bas-relief représente l'ancêtre qui regarde et voit venir les étrangers afin d'en avertir ses descendants.

- De chaque côté de ce mascarons, deux linteaux soutiennent le fronton de la porte. Le corps de l'ancêtre y est stylisé en dessins géométriques dont nous retrouvons les motifs sur les tatouages vivants, sur les tissus d'écorce, etc. En haut de chaque linteau, le visage est ceint d'un turban. Les stries que l'on distingue sur ce turban représentent les stries de la cordelette de fronde, c'est-à-dire qu'elles symbolisent la fronde elle-même. Ces mêmes stries, nous les voyons gravées sur les pierres percées au-travers desquelles les guerriers d'antan allaient enfoncer leurs sagaies pour les préparer à des combats victorieux.

- Et ce visage ancestral qui garde l'entrée de la demeure se dresse en haut de la case et garde le village. Sur les flèches faitières il est souvent prolongé par une masse ovale qui n'est autre que la représentation du crâne et de la nuque, siège du totem. Dans plusieurs des flèches présentées ici on distingue, sous le visage, une sorte de cravate : il s'agit d'un petit panier que l'on portait autrefois et qui contenait des objets.

Dans la moitié sud de l'île, les lignes du menton et du front se prolongent en arc de cercle autour des larges narines et des yeux pédonculés ; dans le centre nord, les traits du visage sont étirés horizontalement, d'une manière quasi géométrique.

Non loin de la Nouvelle-Calédonie, aux Nouvelles-Hébrides, le visage de l'ancêtre est représenté en haut des grands tambours à fente dressés sur les places des fêtes. On les a surnommés les « cloches des Hébrides ». Ils sont l'effigie de l'aïeul dont ils font l'entendre la voix.

Dans ces visages une place importante est donnée un nez, expressif et musclé, et aux yeux qui animent le visage. Tous ces ancêtres regardent les vivants : le regard, c'est peut-être le trait distinctif de la sculpture océanienne.

Roseline Dousset-Leenhardt
Bruxelles-Evere, septembre 1974

Nouvelle-Calédonie

Galerie Numaga



Catalogue de l'exposition de 1974

FLÈCHES FAÎTIÈRES KANAKES

CONCORDANCE AVEC L'ART DU XX^{ÈME} SIÈCLE

Les premiers musées à présenter de l'art kanak furent le Musée de Boulogne sur Mer, puis le Musée d'Histoire Naturelle de Caen, qui accueillit les collections de Dumont d'Urville, le Musée des Médailles de la Bibliothèque Nationale et enfin le Musée de la Marine, ouvert en 1850 et qui reçut la collection royale.

En 1878 est instauré le premier musée ethnographique parisien sous le nom du Musée des Missions Ethnographiques. Il est inauguré en 1882, certaines de ses collections provenant de l'Exposition Universelle de 1878.

Lors de celle-ci, des objets kanak sont présentés dans différents lieux : le Palais des Sciences Anthropologiques, les pavillons coloniaux, et au tout nouveau Palais du Trocadéro à l'exposition des Arts Anciens. En 1895 le Musée du Havres, ville de naissance de Braque, s'enrichit de collections d'artefacts de Nouvelle Calédonie (masques, linteaux ...).

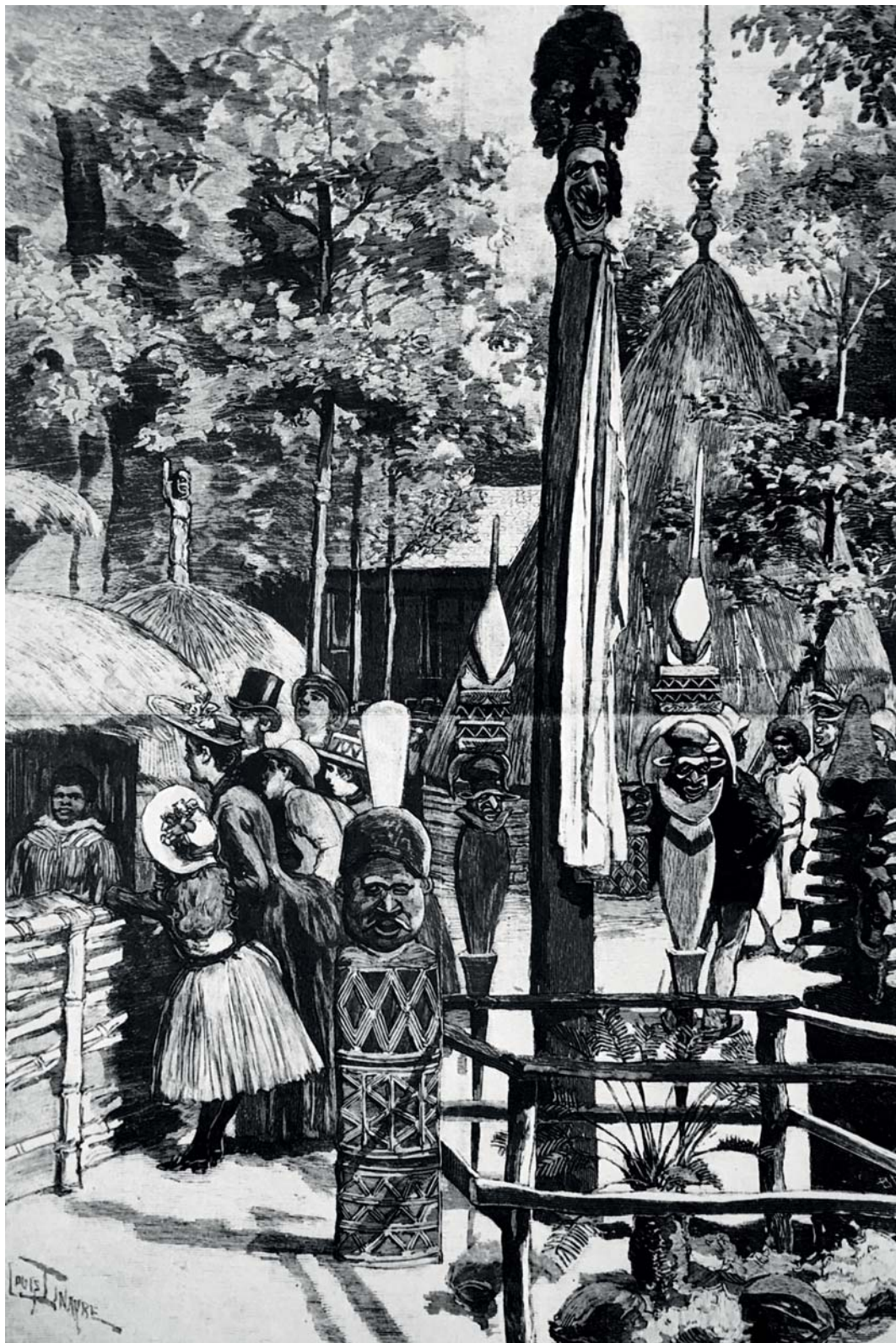


La Collection Bertin qui fut dispersée en 1887, permit à Heymann, le célèbre marchand de la rue de Rennes (Paris), et fournisseur de Matisse, d'acquérir des pièces de Nouvelle Calédonie.

Pour consacrer la présence française en Nouvelle Calédonie, ce qui pour les autorités de l'époque ne constituaient que de l'artisanat, l'Exposition universelle de 1889 reconstitue un village de Nouvelle Calédonie

sur le Champ de Mars : pour la première fois, des objets kanaks étaient présentés en situation (cf. photo).

En 1913 est organisée pour la première fois une exposition d'art océanique à la galerie Levesque puis en 1916, sous l'égide de l'association « Lyre et palette ». En 1919 Paul Guillaume organise une exposition d'art océanien à la galerie Devambez.



PABLO PICASSO

A partir du retour de l'artiste de Gosol en 1906, à la création du cubisme pendant l'hiver 1908-1909, puis de la réalisation de sculptures cubistes synthétiques en 1912-1913, Picasso n'a cessé de se nourrir artistiquement d'art primitif. Influencé par Derain, Vlaminck, mais surtout André Salmon, Matisse et Guillaume Apollinaire, Picasso commence à collectionner les arts premiers dès 1907. Cette collection s'enrichira tout au long de sa vie. C'est en effet en 1907 que Picasso acquiert deux sculptures de Nouvelle Calédonie, actuellement conservées au Musée Picasso, Paris (cf. photo).

Reprenant le vocabulaire stylistique de ces deux sculptures, Picasso entreprend, en 1911, le portrait de son marchand Daniel-Henry Kahnweiler (huile sur toile, The Art Institute of Chicago). Cette toile d'un camaïeu brun gris reprend le vocabulaire stylistique cubiste de plans coupés, tout en y intégrant des éléments insignes pour signifier le sujet du tableau. Parmi ces éléments insignes du tableau, figure la coiffe de la sculpture masculine kanak, permettant de signifier le couvre-chef de Kahnweiler.

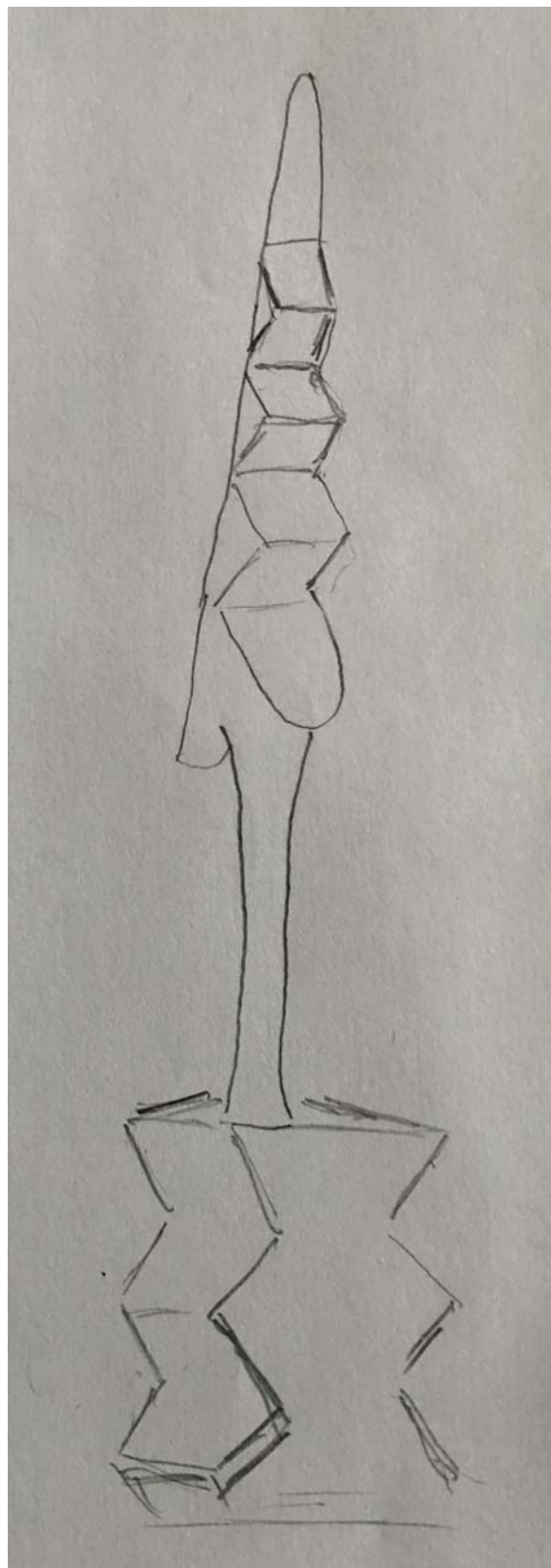


CONSTANTIN BRANCUSI

Selon Werner Muensterberger (grand collectionneur allemand), la véritable rencontre entre Brancusi et les arts primitifs s'est faite en 1908 soit chez Apollinaire soit dans l'atelier de Matisse. En 1912, Brancusi entretint des discussions avec Jacob Epstein au sujet de la force plastique de l'art primitif et tout particulièrement de celle de l'art d'Océanie.

Werner Muensterberger rapporta en 1955 que l'expression récurrente dans la bouche de Brancusi « libération de la vision artistique » faisait référence à l'art tribal. Son goût pour la taille directe l'amena à considérer que seuls les peuples primitifs, ainsi que les roumains étaient capables de sculpter le bois.

Le parti pris stylistique choisi par Brancusi pour sa « Colonne sans fin » (1918, Bois, MoMA, New York) ainsi que pour son « Coq » en bronze de 1935 (cf. photo), et conservé à Beaubourg, peut être recherché dans le travail de gravure en chevrons, de la pointe, formant une coiffe, de la flèche faïtière du Village Mou (tribu des paimboas), que nous présentons à la vente. L'utilisation de ces chevrons et zigzags a permis à Brancusi de rythmer ces deux sculptures tout en leur donnant un mouvement ascensionnel puissant, mouvement que l'on retrouve bien évidemment dans les flèches faïtières kanakes.



JACOB EPSTEIN

Sculpteur américain, Epstein arrive à Paris en 1902, où il passe trois ans. Il s'inscrit à l'Académie Julian puis à l'École des Beaux Arts à Paris. Il s'installe à Londres en 1905. S'il est probable qu'il ait visité le Musée du Trocadéro la première année de son arrivée à Paris, ce n'est qu'une décennie plus tard que l'on perçoit l'influence de l'art africain et d'Océanie dans son œuvre. Il déclare que c'est au Louvre qu'il a trouvé son influence parisienne et au British Museum celle de Londres ; autrement dit, ses influences classiques viennent de Paris et celles des arts premiers de Londres. Néanmoins il retourne en 1912 à Paris pour réaliser au Père Lachaise la tombe d'Oscar Wilde, et renoue ainsi avec l'art d'Afrique et d'Océanie à Paris. « The Rock Drill », est une sculpture qu'il a réalisée en 1913/1914. Dans ce bronze nous y trouvons l'influence africaine mais la cage thoracique du buste, dont les côtes sont saillantes, peut avoir été influencée par une flèche faïtière telle que celle que nous présentons. En effet, le rythme scandé par les cinq barres horizontales peut symboliser une cage thoracique donc un élément du corps humain. Dans les deux cas, qu'il s'agisse de la flèche faïtière ou de la sculpture d'Epstein, cet élément stylistique exprime force et virilité.

PAUL KLEE

Deux citations de Paul Klee expriment l'intérêt que porte ce dernier pour les arts primitifs : la première est écrite en 1912, dans un contexte où, avec Kandinsky, il est associé au Blaue Reiter : « ...il est un fait que les innovations de l'art primitif se passent actuellement sur la scène artistique ». La seconde citation datant de 1921-22, provient d'une correspondance épistolaire avec Lothar Schreyer, alors professeur au Bauhaus de Weimar : « Les enfants, les handicapés, et les peuples primitifs, tous ont, ou ont redécouvert, le pouvoir de regarder ».

Klee a été mis en contact très tôt avec l'art primitif et particulièrement avec celui d'Océanie, en fréquentant les nombreux musées du monde germanique. L'Allemagne, avant la Première Guerre mondiale possédait un nombre important de colonies dont l'archipel des Îles Bismarck et une partie de la Papouasie Nouvelle Guinée.

La flèche faïtière, provenant du village Mou, tribu des paimboas, aurait pu être, aux yeux de Paul Klee, une de ses sources d'inspiration esthétique. En effet on y retrouve un visage bonhomme, qu'aurait pu produire, dans sa naïveté, un enfant ou un artiste provenant de l'Art Brut. Ce choix plastique apporte une charge émotionnelle d'étrangeté et d'onirisme. En 1924, Paul Klee peint un tableau intitulé « Le Masque de l'acteur » et conservé au MoMA de New York. Ce tableau, grâce à un vocabulaire plastique extrêmement restreint, exprime cette étrangeté et cet onirisme. Le fameux « Senecio » de 1922, conservé au Musée de Bâle, exprime les mêmes sentiments, grâce à une très grande économie de moyens.

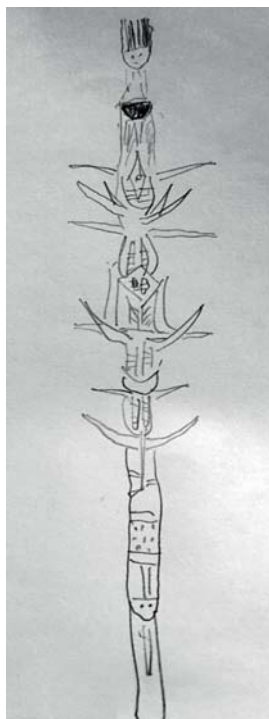
« Le Gris et la Côte » (cf. photo) de 1938, conservé au Zentrum Paul Klee de Berne, peut être influencé, dans sa composition par la flèche faïtière stylisant une « cage thoracique ». Cette alternance de lignes horizontales pleines et vides crée un rythme dynamique d'une très grande force.



LES SURREALISTES

Dès 1916, André Breton est encouragé par Guillaume Apollinaire à acheter de l'art océanien. Ce mouvement enclenché est renforcé chez Breton par la lecture du magazine Dada dès 1917.

A la suite de la crise de 1929, Breton et Paul Éluard sont contraints, en 1931, de disperser en vente publique une partie de leur collection. Breton sacrifiera essentiellement des œuvres africaines pour mieux préserver celles d'Océanie. Ces œuvres d'Océanie étaient aux yeux de Breton plus porteuses de rêves surréels que ne l'étaient celles d'Afrique.



WIFREDO LAM

A son arrivée à Paris, Wifredo Lam est très vite chaperonné par Picasso puis soutenu par André Breton. Ce dernier lui donnera le goût de l'art d'Océanie.

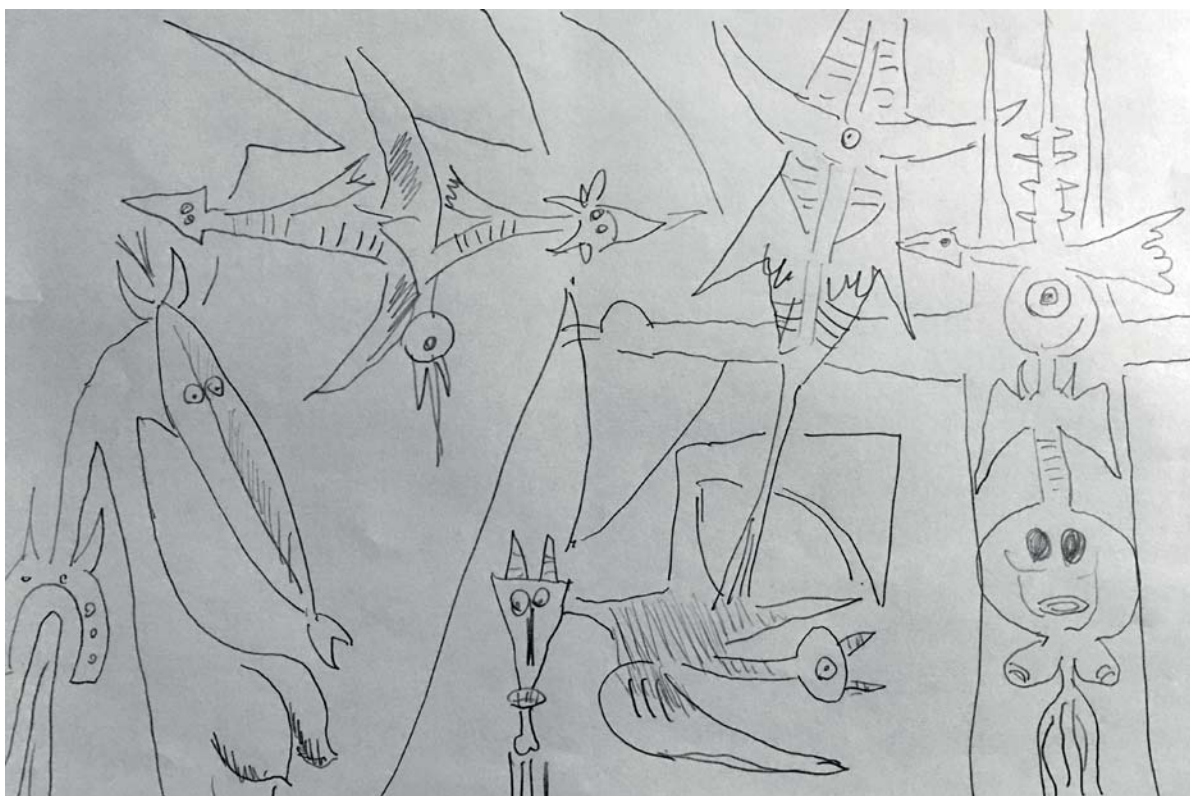
L'inventaire de la succession de Wifredo Lam ne compte pas moins de 67 numéros dont un épi de faitage kanak. Lam découvre les Arts premiers chez Picasso dès 1938. Il achète à partir de 1946, lors de son deuxième voyage à Paris, à Charles Ratton des sculptures puis à Madeleine Rousseau trois statuettes africaines et deux d'Océanie. Enfin alors qu'il vivait sur la côte Ligure, il acheta de nombreuses œuvres entre 1971 et 1972, à la galerie de Milan L'Uomo e l'Arte.

L'utilisation du vocabulaire esthétique emprunté aux arts premiers avait chez Lam pour but de retrouver le sens puissant de la conscience primitive au cœur même de son héritage. Ceci rentrait en résonance avec ses origines métissées africaines, asiatiques et espagnoles.

Le rôle que jouent les Arts d'Afrique et d'Océanie constitue plus une concordance d'esprit qu'une influence de solutions purement plastiques.

Néanmoins l'influence des arts de Nouvelle Calédonie dans son œuvre est parfois criante. L'œuvre intitulée « Totem pour la lune » (cf. photo) huile sur toile de 1957 et provenant de la collection B. & I. Rudman, Santo Domingo, présente une composition verticale tout comme nos flèches faitières kanakes. Un visage est inscrit au sommet de la flèche, enfin l'ensemble de la verticalité est rythmé par de petits éléments géométriques verticaux. Il s'agit là d'une flèche faitière kanake revisitée par le Surréalisme.

L'œuvre intitulée « La Réunion » (cf. photo) de 1945 (huile et craie blanche sur papier maroufflé sur toile, conservée à Beaubourg), présente à l'extrême droite de la composition une flèche semblable à nos flèches kanak. A gauche de la composition une figure mi-femme mi-cheval est elle-même composée d'éléments empruntés à la sculpture kanak.



ROBERTO MATTA

Le peintre surréaliste chilien, Roberto Matta, comme tous les surréalistes, a été beaucoup plus influencé par l'art d'Océanie que par celui d'Afrique. Tout comme Wifredo Lam, Matta reprendra à son compte le vocabulaire plastique de l'art kanak. Il intégrera ce vocabulaire, avec une palette acide voire fluorescente. Dans ses compositions l'emprunt du vocabulaire de la sculpture kanak n'est que suggéré. Et pourtant il semble que sans cet apport l'œuvre de Matta serait toute différente.

ALBERTO GIACOMETTI

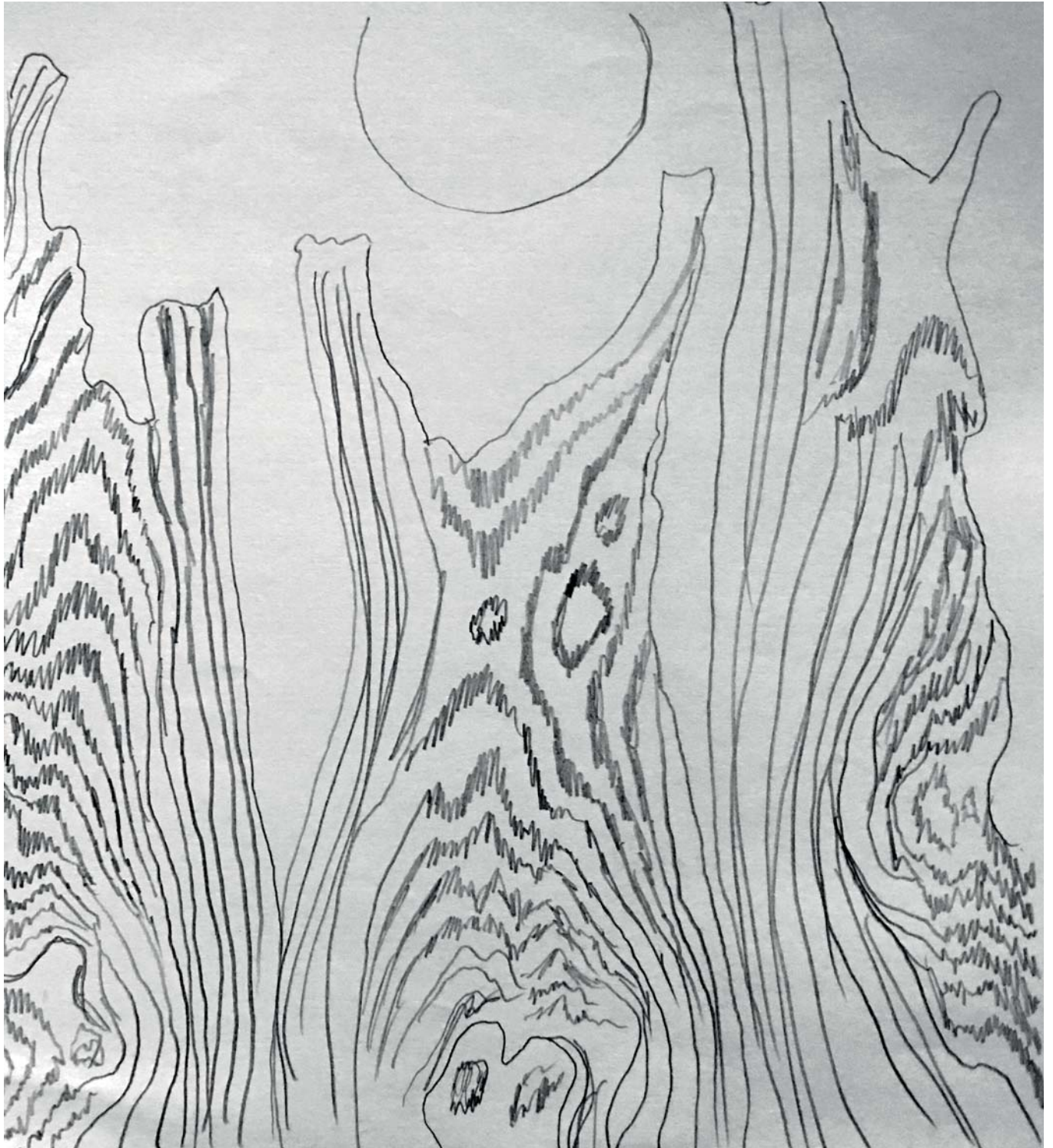
Le sculpteur surréaliste suisse s'est très tôt affranchi des canons de la sculpture classique ainsi que ce qui devait être la seule alternative : la sculpture cubiste qui apparue à la fin des années 1910. S'étant affranchi de l'atelier de Bourdelle et de l'influence de Picasso, Giacometti choisit le primitivisme comme troisième alternative. Travaillant à Paris, il est très tôt entré en contact avec les arts premiers et c'est dans la réinterprétation des formes de la sculpture primitive qu'il va inventer son propre langage.

Ainsi dans son œuvre intitulée « Le Couple », bronze de 1923 et conservé au Kunsthaus de Zürich, Giacometti utilise le vocabulaire stylistique rudimentaire du cercle, rec-

tangle, navette, ligne droite, point. Ce même vocabulaire esthétique est précédemment utilisé par les kanaks dans la fabrication des flèches faïtières qui sont construites par juxtapositions de formes géométriques.

MAX ERNST

Max Ernst, peintre surréaliste français, d'origine allemande, rencontre le chef de file de Dada, Tristan Tzara en 1920 ; Il invente le « frottage », technique qui consiste à frotter à l'aide d'un crayon une feuille de papier sur un support, créant ainsi un effet de texture et de matière de ce même support. Pour Breton ou Eluard cette technique s'apparentait à l'écriture automatique des surréalistes. C'est pendant la Seconde Guerre Mondiale, alors exilé à New York, que Max Ernst collectionne l'art des indiens d'Amérique du Nord. C'est dans le contexte de son retour en France, que Ernst crée en 1956 l'œuvre, collage et huile sur toile intitulée « Forêt et soleil » (cf. photo, œuvre reproduite dans le Max Ernst Œuvre-Katalogue, Werke 1964-1969 sous le numéro 3217). Cette œuvre fait référence aux « frottages » déjà réalisés, mais surtout à l'épiderme érodé des flèches faïtières kanakes, qu'il a pu admirer au Musée de l'Homme à Paris. Ainsi Ernst met en exergue toute la poésie que peut susciter l'épiderme du bois érodé d'une œuvre kanake.



1

EXCEPTIONNELLE FLÈCHE FAÏTIÈRE, VILLAGE MOU, TRIBU DES PAIMBOAS, RÉGION POINDIMIE, KANAK, NOUVELLE CALÉDONIE

EXCEPTIONAL KANAK ROOF FINIAL, VILLAGE MOU, PAIMBOAS TRIBE, REGION POINDIMIE, KANAK, NEW CALEDONIA

Bois/wood (Montrouzieria cauliflora, bois de Houp)
176 cm / 69¹⁹⁶⁴ in.

PROVENANCE :

- Collecte Georges Vidal et J.L.A. Roiseux, collaborateur historique de Jacques Kerchache
- Ancienne collection de B.
- Transmis par descendance

BIBLIOGRAPHIE :

Kanak, L'Art est une parole - Musée du quai Branly

100 000 / 150 000 €

USD\$ 105 000 / 160 000



Sculptée d'un visage en bas-relief, aux oreilles demi circulaires et symétriques, les yeux en amandes, le nez épaté, la bouche signifiée par une incision horizontale. La tête surmontée par une coiffe conique démesurément longue et gravée de motifs en chevrons sur plusieurs registres. On notera que cette oeuvre est remarquablement sculptée sur ses recto et verso au niveau du cou.

Cette sculpture diffère radicalement des flèches faïtières que nous connaissons au décor frontal

D'ordinaire, ces sculptures sont réalisées pour être vues de face, l'arrière des grandes cases étant lui sacré et interdit. La plupart, répondent à une logique esthétique strictement frontale, avec une superposition des éléments corporels selon un axe vertical. Le personnage s'articule comme suit : Le mat de la figure, plat, représente le ventre et le thorax, puis on distingue un relief signalant probablement les épaules, le menton souligné par un arc à double courbure. Le visage apparaît enfin avec ses narines disposée en aplat et ses oreilles rappelant étrangement celles de quelques oeuvres archéologiques comme le masque d'Agamemnon. Puis, la coiffe enfin montant vers le ciel

Les flèches faïtières évoquent le visage de l'esprit ancestral et représentent l'image de la communauté des Esprits des défunts (Boulay in Newton, 1998 : 300).

A la mort du chef, la flèche était placée sur sa sépulture ou en un lieu mémorial de son clan. C'est pour en valoriser l'image et la rendre bien plus marquante que le sculpteur Kanak a conçu cette saisissante sculpture au surréalisme éblouissant.

La tête s'impose par le rythme magnifiquement maîtrisé de l'ornementation et du volume projeté vers le ciel. A cette dynamique toute verticale répond ainsi la tension et la sévérité des lignes gravées de la bouche, et des yeux, s'inscrivant ainsi avec force et simplicité dans l'espace ménagé pour le visage, accentuant une rupture volontaire entre des traits stylisés au modelé fin voire remarquable et une coiffe volontairement très décorée. Cette flèche faïtière se distingue par le rare fait qu'elle se trouve sculptée tant sur son recto que sur son verso au niveau du cou, semblant porter ainsi au paroxysme la force sacrée de son image.

Rares, voire très rares sont les flèches faïtières atteignant la perfection plastique de la flèche présentée ici.

Cette flèche faïtière, qui est sans aucun doute l'une des plus exceptionnelles du corpus, et des plus emblématiques de l'identité kanak, trouvait sa place au sommet du poteau central de la grande Maison Mwâro.

NOTE :

Un test de datation au carbone 14 du Laboratoire CIRAM a été réalisé :

1807 - 1870 : probabilité de 34,4%

1876 - 1950 : probabilité de 48,9%.



IMPORTANTE FLÈCHE FAÏTIÈRE KANAK, RÉGION CANALA, KANAK, NOUVELLE CALÉDONIE

VERY IMPORTANT KANAK ROOF FINIAL, REGION CANALA, KANAK, NEW CALEDONIA

Bois/wood (Montrouziera cauliflora, bois de Houp)
244 cm/ 96¹/₁₆in

PROVENANCE :

- Collecte Georges Vidal et J.L.A. Roiseux, collaborateur historique de J. Kerchache
- Ancienne collection de B.
- Transmis par descendance

BIBLIOGRAPHIE :

- Roger Boulay, « La maison kanak » Edition Parenthèses, 1992.
- Flam Jack. D, 1987. Matisse et les Fauves, in William Rubin (éd.), Le Primitivisme dans l'art du 20^e siècle. Les artistes modernes devant l'art tribal, Paris, Flammarion, pp. 211-239.

150 000 / 200 000 €

USD\$ 160 000 / 200 000



Le motif de la flèche, sculpté dans du bois de Houp, est la représentation frontale sculptée du haut d'un corps humain avec sa coiffure, son visage, ses épaules. Cette sculpture est composée de trois parties : un visage central entouré de motifs géométriques, un long pied qui la rattache au sommet du toit, et ici une aiguille sommitale ornée originellement de coquillages (Charonia Tritonis ou Murex Ramosus). Pièce dont la famille maternelle du défunt chef se débarrassera d'ailleurs avant d'emmener la flèche faïtière chez eux pour la déposer sur les lieux de sépulture de personnages importants ou souvent sur les tertres d'anciennes cases.

L'ovale plat du bas à l'issue du mât, lequel mât est du reste merveilleusement préservé, représente le ventre et le thorax. Au-dessus, le cou est illustré par un arc aux pointes relevées. Le visage devait probablement présenter des oreilles percées. Les différents traits sont posés en lignes horizontales. Le front surmonté par deux pointes tournées vers le sol symbolisant probablement la chevelure. Un ovale, intervient alors de nouveau, représentant la nuque comme le formalisera Picasso dans sa peinture avec des vues différentes représentées sur un même plan : le derrière étant représenté devant.

Cette sculpture faïtière, emblème de la Chefferie, sculptée pour être vue de face se trouvait plantée au sommet de la charpente de la grande case Mwâro représente le visage ancestral, accessible au regard du visiteur arrivant par l'allée centrale le conduisant à la porte de la Grande Case, prestige de la chefferie.

Le travail du bois de houp, dont est fait cette flèche faïtière comme ses consœurs, était sujet à un protocole d'abattage vu sa forte charge symbolique. Les hommes l'abattait, le transportait et le travaillait après avoir effectué tous les rituels nécessaires. Le bois de Houp était considéré comme un personnage vivant et vénéré dès lors comme un grand chef.

L'arbre était abattu avec du feu puis travaillé à l'aide d'herminettes. Le bois était ensuite taillé avec des morceaux de quartz aigus et poli avec du sable de rivière et de cascade pour en lisser les surfaces.

Des feuilles et des écorces râpeuses servaient enfin à terminer ce polissage en l'amenant à la plus parfaite finition. Des sucs et sèves d'arbres étaient ensuite utilisés pour teinter et lustrer le bois.

La sculpture montre un petit renfort de bois à l'arrière de la nuque, une restitution ancienne du crochet droit, mais demeure d'excellente conservation vu son ancienneté. On notera en outre pour cette exceptionnelle flèche ayant conservé sa hauteur, en dépit de petits manques liés à son grand âge, le bel aspect desquamé de la "peau du bois"; et cette belle patine liée au soleil et aux intempéries, toujours présente pour un chef-d'œuvre de l'art kanak qui a subi le passage du temps qui passe.

NOTE :

Un test de datation au carbone 14 du Laboratoire CIRAM a été réalisé :

1640 - 1674 : probabilité de 53,8%

1739 - 1798 : probabilité de 41,6%.



3

IMPORTANTE FLÈCHE FAÏTIÈRE, RÉGION POUEBO, KANAK, NOUVELLE CALÉDONIE

IMPORTANT KANAK ROOF FINIAL, REGION POUEBO, NEW CALEDONIA

Bois/wood (Montrouziera cauliflora, bois de Houp)
246 cm / 96^{27/32}in

PROVENANCE :

- Collecte Georges Vidal et J.L.A. Roiseux, collaborateur historique de Jacques Kerchache
- Ancienne collection de B.
- Transmis par descendance

BIBLIOGRAPHIE :

Roger Boulay, « La maison kanak » Edition Parenthèses, 1992.

50 000 / 60 000 €

USD\$ 53 000 / 63 000



Le motif de la flèche, sculpté dans du bois de Houp, est la représentation frontale sculptée d'un corps humain. Cette sculpture est composée de trois parties : un visage central entouré de motifs géométriques plus ou moins parallèles, un long pied qui la rattache au sommet du toit, et une aiguille sommitale ornée originellement de coquillages (Charonia Tritonis ou Murex Ramosus)

En bas et à l'issue du mât on distingue une forme triangulaire, puis une figure ovale plate qui représente le ventre et le thorax. Au-dessus, le cou est illustré par un arc aux pointes relevées. Le masque du visage souriant et accueillant montre les traits stylistiques kanak caractéristiques de cet art avec le large nez habituel. Le front, la chevelure, paraissent ornés d'un motif cordé représentant probablement la cordelette d'une fronde. Un ovale, intervient alors de nouveau, représentant là encore la nuque comme le formalisera plus tard Picasso dans sa peinture avec des vues différentes représentées sur un même plan : le derrière étant représenté devant.

Le grand art, l'art tout simplement, quel que soit son époque, quel que soit la culture en cause, a toujours utilisé et sublimé les formes géométriques basiques que sont le cercle, le triangle, l'ovale. Nous retrouvons dans cette flèche faïtière ces éléments, qui, indubitablement la hisse au niveau des plus grands chefs-d'œuvre de l'humanité tels qu'ont pu les apprécier des artistes comme Wlaminck ou Picasso.

Cette sculpture faïtière, emblème de la Chefferie, sculptée pour être vue de face, se trouvait plantée au sommet de la charpente de la grande case Mwâro et représente le visage ancestral, accessible au regard du visiteur arrivant par l'allée centrale le conduisant à la porte de la Grande Case, prestige de la chefferie.

On notera finalement sur cette exceptionnelle flèche faïtière ayant conservé cette appréciable hauteur (246 cm) en faisant un monument de l'art Kanak, l'attrayant aspect raviné de la "peau du bois", et cette belle et merveilleuse patine liée au soleil et aux intempéries, toujours présente pour un chef d'œuvre de l'art Kanak.



**TRÈS IMPORTANTE ET IMPRESSIONNANTE FLÈCHE
FAÏTIÈRE KANAK, RÉGION KOUMAC, NOUVELLE
CALÉDONIE**

**VERY IMPORTANT AND IMPRESSIVE KANAK ROOF FINIAL,
REGION KOUMAC, NEW CALEDONIA**

Bois/wood (Montrouzieria cauliflora, bois de Houp)
255 cm/ 100²⁵64in

PROVENANCE :

- Collecte Georges Vidal et J.L.A. Roiseux, collaborateur historique de Jacques Kerchache
- Ancienne collection de B.
- Transmis par descendance

BIBLIOGRAPHIE :

- Roger Boulay, « La maison kanak » Edition Parenthèses, 1992.
- Kanak, L'Art est une parole - Musée du Quai Branly - 2013.
- Fritz Sarasin/Jean Roux, la Nouvelle Calédonie et les Iles Loyalty.

120 000 / 150 000 €

USD\$ 125 000 / 160 000



Le motif de la flèche, sculpté dans du bois de Houp, est la représentation frontale sculptée d'un corps humain. Cette sculpture est composée de trois parties : un visage central entouré de motifs géométriques plus ou moins parallèles, un pied tige qui la rattache au sommet du toit, et une aiguille sommitale qui devait être ornée originellement de coquillages (Charonia Tritonis ou Murex Ramosus)

Le mât s'évase à son issue, puis on distingue une figure ovale plate qui représente le ventre et le thorax. Au-dessus, le cou est illustré par un arc aux pointes relevées. Le masque du visage reste empreint de solennité et montre les traits stylistiques kanak caractéristiques de cet art avec le large nez habituel. Le front, la chevelure, paraissent ornés d'un motif cordé représentant probablement la cordelette d'une fronde. Un ovale, intervient alors de nouveau, représentant là encore la nuque comme le formalisera plus tard Picasso dans sa peinture avec des vues différentes représentées sur un même plan : le derrière étant représenté devant.

Le grand art, l'art tout simplement, quel que soit son époque, quel que soit la culture en cause de Wifredo Lam en passant par Brancusi, a toujours utilisé et sublimé les formes géométriques basiques visibles sur cette œuvre et que sont le cercle, le triangle, l'ovale. Nous retrouvons dans cette flèche faïtière tous ces éléments, qui, indubitablement la hisse au niveau des plus grands chefs-d'œuvres de l'humanité tels qu'ont pu les apprécier et s'en inspirer des artistes comme Wlaminck ou Picasso.

Cette sculpture faïtière, emblème de la Chefferie, sculptée pour être vue de face, se trouvait plantée au sommet de la charpente de la grande case mwâro et représente le visage ancestral, accessible ainsi au regard du visiteur arrivant par l'allée centrale le conduisant à la porte de la Grande Case.

Cette impressionnante flèche faïtière kanak d'une belle hauteur (255 cm) faisant indubitablement d'elle aussi un monument de l'art Kanak, outre une très belle stylisation qui lui donne des accents d'art moderne, montre aussi et là encore cet attrayant aspect raviné de la "peau du bois", et cette belle patine liée au soleil et aux intempéries que l'on ne saurait trouver que sur un tel chef-d'œuvre de l'art kanak.

NOTE :

Un test de datation au carbone 14 du Laboratoire CIRAM a été réalisé :

1508 - 1580 : probabilité de 40,4%

1620 - 1659 : probabilité de 55%.



5

SUBLIME ET REMARQUABLE FLÈCHE FAÏTIÈRE KANAK, RÉGION NEOUA, NOUVELLE CALÉDONIE

SUBLIME AND REMARKABLE KANAK ROOF FINIAL, REGION NEOUA, NEW CALEDONIA

Bois/wood (Montrouzieria cauliflora, bois de Houp)
170 cm/ 66⁵⁹/₆₄in

PROVENANCE :

- Collecte Georges Vidal et J.L.A. Roiseux, collaborateur historique de Jacques Kerchache
- Ancienne collection de B.
- Transmis par descendance

BIBLIOGRAPHIE :

- Roger Boulay, « La maison kanak » Edition Parenthèses, 1992.
- Fritz Sarasin/Jean Roux, la Nouvelle Calédonie et les Iles Loyalty.

100 000 / 150 000 €

USD\$ 105 000 / 160 000



Sculpté dans du bois de Houp, le motif de la flèche est la représentation frontale sculptée d'un corps humain exceptionnellement stylisé. Cette sculpture est composée de trois parties : un visage géométrique central surmonté par une colonne de motifs géométriques parallèles, un pied qui la rattache au sommet du toit, et une aiguille sommitale ornée originellement de coquillages (Charonia Tritonis ou Murex Ramosus)

En bas et à l'issue du mât, on distingue une figure ovale plate comme la feuille d'une pagaie, répondant comme dans un miroir à la forme présente mais inversée, qui se trouve au sommet de l'œuvre. Ce premier ovale représente le ventre et le thorax. Au-dessus, on distingue une stylisation des épaules et des bras comme atrophiés, puis le cou se trouve illustré par un arc aux pointes relevées. Le masque du visage hiératique mais néanmoins accueillant montre un nez aux cavités nasales frontales. Les oreilles qui font corps et se fondent avec les côtés latéraux du masque sont percées. Le front, la chevelure, sont sublimement représentés par une succession d'éléments géométriques et parallèles. La forme jumelle mais inversée de l'ovale du bas intervient alors, comme le mouvement sculptural d'une œuvre en résonance.

Le grand Art, l'art tout simplement, quelle que soit son époque, son aire de répartition géographique, ne peut qu'être reconnu dans cette remarquable flèche faïtière d'une stylisation magistrale très aboutie qui lui permet d'affronter visuellement les plus grands chefs-d'œuvres de l'Art moderne occidental.

Cette sculpture faïtière, emblème de la Chefferie, sculptée pour être vue de face, se trouvait plantée au sommet de la charpente de la grande case Mwâro, et représente le visage ancestral, accessible au regard du visiteur arrivant par l'allée centrale le conduisant à la porte de la Grande Case, prestige de la chefferie.

On notera finalement sur cette exceptionnelle flèche faïtière qui force l'admiration par sa géométrie et son extrême stylisation des formes, l'attrayant aspect raviné de la "peau du bois", et aussi et bien certainement, autant qu'immanquablement, cette séduisante et ô combien merveilleuse patine liée au soleil et aux intempéries, là encore présente pour ce chef d'œuvre de l'art Kanak; autant de nobles et nécessaires blessures qui, tout en racontant l'histoire de l'œuvre, font vagabonder et exulter l'âme du Grand amateur d'art. Œuvre exceptionnelle.

NOTE :

Un test de datation au carbone 14 du Laboratoire CIRAM a été réalisé :

1807 - 1870 : probabilité de 34,4%

1876 - 1950 : probabilité de 48,9%.



6

**BELLE ET ANCIENNE FLÈCHE FAÏTIÈRE KANAK,
NOUVELLE CALÉDONIE**

NICE ET OLD KANAK ROOF FINIAL, NEW CALEDONIA

Bois/wood (Montrouzieria cauliflora, bois de Houp)
136 cm / 53.5 in

PROVENANCE :

- Collecte Georges Vidal et J.L.A. Roiseux, collaborateur historique de Jacques Kerchache
- Ancienne collection de B.
- Transmis par descendance

4 000 / 5 000 €

USD\$ 4 000 / 5 000



Sculptée de figures losangique et demi losangiques qui s'intercalent avec des disques, cette flèche faïtière aux élégant accents de sobriété est terminée par une pointe recevant naguère des coquillages. On notera que cette œuvre est remarquablement sculptée et montre une saisissante géométrie.

Cette sculpture diffère radicalement des flèches faïtières que nous connaissons et sa collecte n'en est que plus appréciable.

D'ordinaire, ces sculptures sont réalisées pour être vues de face, l'arrière des grandes cases étant lui sacré et interdit, toutes, du moins la plupart répondent à une logique esthétique strictement frontale, avec une superposition des éléments constitutifs selon un axe vertical. S'il s'agissait d'un personnage très stylisé comme nous pouvons le supposer aisément, ce personnage alors s'articule comme suit: le mât de la figure, plat, s'évase et représente le ventre et le thorax, puis on distingue un relief triangulaire signalant probablement les épaules, le cou souligné par un élément horizontal à double relief, le visage apparaît enfin sous forme losangique, étiré à droite comme à gauche pour suggérer les oreilles, tout autre trait ayant été gommé magistralement, le sommet du crâne reprend l'élément horizontal, cette sorte de double disque intervenu précédemment et supporte alors un triangle sculpté la pointe inversée vers le bas, s'ensuit alors la pointe de cette sublime flèche faïtière, qui demeure un vrai et éblouissant récapitulatif des formes primaires de l'Art moderne.

Les flèches faïtières évoquent le visage de l'esprit ancestral et représentent l'image de la communauté des Esprits des défunts (Boulay in Newton, 1998 : 300).

A la mort du chef, la flèche était placée sur sa sépulture ou en un lieu mémorial de son clan. C'est pour en valoriser l'image et la rendre bien plus marquante que le sculpteur Kanak a conçu cette sculpture à la saisissante simplicité.

Cette flèche faïtière s'impose par le rythme magnifiquement maîtrisé de son ornementation géométrique et du volume ainsi projeté vers le ciel. A cette dynamique toute verticale répond ainsi la tension et la sévérité simple de ces figures géométriques, la flèche s'inscrivant ainsi avec force et sobriété dans le corpus des chefs d'œuvre, le style de l'œuvre accentuant enfin une rupture volontaire entre les traits classiques des flèches faïtières et cette formulation d'une élégante géométrie. Cette flèche faïtière se distingue donc par le rare fait qu'elle se trouve évoquer plus que représenter un personnage, semblant ainsi porter au paroxysme la force sacrée de son image et de son message.

Rares donc sont les flèches faïtières atteignant la perfection plastique de la flèche présentée ici.

Cette flèche faïtière, qui est sans aucun doute l'une des plus intéressantes du corpus, emblématique de l'identité kanak, trouvait sa place au sommet du poteau central de la grande Maison Mwâro.



ANCIENNE FLÈCHE FAÏTIÈRE KANAK, NOUVELLE CALÉDONIE

OLD KANAK ROOF FINIAL, NEW CALEDONIA

Bois/wood (Montrouziera cauliflora, bois de Houp)
149 cm / 58.7 in

PROVENANCE :

- Collecte Georges Vidal et J.L.A. Roiseux, collaborateur historique de Jacques Kerchache
- Ancienne collection de B.
- Transmis par descendance

5 000 / 8 000 €

USD\$ 5 000 / 9 000

Sculptée pour être vue de tous les côtés, formée d'un mât montrant des plans d'une convexité quasiment imperceptible, cette flèche faitière d'une sobriété qui ne la dispute qu'à l'élégance de ses formes, est terminée par une pointe losangique recevant naguère des coquillages. On notera que cette œuvre est sculptée avec une économie de moyen et que le matériau, le bois de Houp, joue ici un rôle surprenant et prépondérant par les effets amplement décoratifs qu'il dispense agréablement.

Cette sculpture diffère magistralement des flèches faitières que nous connaissons et sa présence dans cette collection n'est pas le fruit du hasard puisqu'elle fut sélectionnée par J.L.A. Roiseux, sculpteur de profession, pour ses qualités plastiques intrinsèques.

D'ordinaire, ces sculptures sont réalisées pour être vues de face, l'arrière des grandes cases étant lui sacré et interdit, toutes, du moins la plupart, répondent à une logique esthétique strictement frontale, avec une superposition des éléments constitutifs selon un axe vertical. Le personnage très stylisé que cette flèche faitière sculptée au recto et au verso, représente, s'articule comme suit : le mât de la figure opère deux mouvements convexes autour d'une même échancrure. Le premier léger relief illustre le ventre et le thorax, puis le suave arrondi s'affaisse insensiblement vers un creux signalant probablement le cou, le visage apparaît alors sous la forme d'un second élan convexe de cette belle pièce de bois de houp, travaillée non seulement par la main d'homme mais aussi par le Temps. Seul un chapeau rompt la forme verticale générale de cette sculpture et en devient le trait principal avant que ne survienne une pointe losangique, courte mais qui concentre toute l'énergie de l'œuvre, tout autre trait obligatoirement anodin et donc superfétatoire a été gommé volontairement par le sculpteur. Seul, au sommet de l'œuvre, l'élément horizontal, cette sorte de casquette qui intervient avec propos pour rompre une fausse monotonie voulue et parfaitement maîtrisée, interrompt la verticalité apparente de l'œuvre qui n'en finit pas de composer avec la lumière. Lumière qui modifie son aspect suivant l'angle de la source lumineuse, créant mille œuvres en une selon les heures s'égrenant.

A nulle autre pareil, sculptée par les éléments, cette belle flèche faitière, demeure donc un moment capital de l'his-



toire de la sculpture de ces éléments culturels primordiaux et s'inscrit parfaitement par ses formes épurées dans le corpus des grandes pièces de l'Art premier mais tout autant dans celui de l'Art moderne.

Les flèches faitières évoquent le visage de l'esprit ancestral et représentent l'image de la communauté des Esprits des défunts (Boulay in Newton, 1998 : 300).

A la mort du chef, la flèche était placée sur sa sépulture ou en un lieu mémorial de son clan. C'est donc bien pour en valoriser la signification première et la rendre bien plus marquante pour ses contemporains que le sculpteur Kanak a conçu cette sculpture à l'apparente simplicité.

Cette flèche faitière s'impose par le rythme magnifiquement maîtrisé de ses oppositions entre la verticalité et l'horizontalité et par la force du volume ainsi projeté librement vers le ciel, comme s'il fusait. A cette dynamique toute verticale répond la tension et la beauté simple de toutes les veines creusées du bois de Houp qui le parcourent, lui donne vie, formant ainsi tout un paysage de reliefs baignés de lumière rappelant l'œuvre de Max Ernst.

Cette flèche faitière se distingue donc par le rare fait qu'elle se trouve évoquer plus que de représenter un personnage, semblant porter ainsi au paroxysme la force sacrée de son message vers l'infini céleste.

Rares là encore, sont donc les flèches faitières atteignant la perfection plastique, toute en sobriété et résultant d'une économie volontaire de moyens, de la flèche présentée ici.

Cette flèche faitière, emblématique de l'identité Kanak, trouvait sa place au sommet du poteau central de la grande Maison Mwâro, là où son importance la destinait dès son origine, à l'écart des jugements, des Musées et des Hommes.



CHAMBRANLE DE PORTE JOVO, KANAK, NOUVELLE CALÉDONIE

KANAK DOOR JAMB JOVO, NEW CALEDONIA

Bois/wood (Montrouzieria cauliflora, bois de Houp)
177 cm/ 69 11/16 in

PROVENANCE :

- Collecte Georges Vidal et J.L.A. Roiseux, collaborateur historique de Jacques Kerchache
- Ancienne collection de B..
- Transmis par descendance

30 000 / 50 000 €

USD\$ 32 000 / 53 000



Les deux pièces sculptées que l'on trouvait de chaque côté de la porte n'étaient pas vraiment des chambranles mais plutôt des appliques. Elles étaient fixées de chaque côté de la porte de la Grande Case grâce à des lianes qui passaient dans les orifices aménagés dans les sommets de ces panneaux. On distingue d'ailleurs encore cet orifice dans le bord supérieur de l'œuvre.

Notre chambranle avait donc l'utilité de plaquer contre les parois l'extrémité des lattes et autres petites gaules de bois constitutives de la structure recevant le parement de chaume du mur de la Grande Case. La largeur de ces appliques diffère selon les régions de Nouvelle Calédonie et on trouve ainsi des exemplaires plus larges au nord et sur la côte est.

Le dos est toujours incurvé pour faciliter la jonction au mur circulaire.

Ces pièces peuvent parfois montrer comme les flèches faïtières des traces de dégradations rituelles (nez cassé, entailles ou trous), et l'œuvre montre ici d'ailleurs parfaitement un certain nombre de trous directement imputables à la main de l'homme.

Liées à l'évocation des défunts, elles manifestent enfin la présence de ces derniers parmi le monde des vivants. Le superbe décor géométrique représentant des lignes de zig zag verticales enserrant des formes losangiques horizontales, représente les ligatures croisées des fibres formant le filet enserrant le défunt suspendu sous la voûte de la Grande Case.

Le visage traduit les grands canons de l'art Kanak, une bouche mince et étirée, un nez imposant dont les narines forment ici comme des ailes, des yeux aux contours en

amande surplombés par d'épais sourcils.

De ce visage se dégage une « impression de force paisible, [celle] de l'ancêtre qui veille sur la demeure » (Guiart, L'art autochtone de Nouvelle-Calédonie, 1953, P. 21)

Les figures d'une très belle ancienneté comme ici sont toujours représentées avec un visage impassible, serein, les yeux semblant clos et rappelant le regard intérieur du Bouddha.

Les œuvres les plus récentes ont perdu quant à elles la quiétude intérieure du défunt immobile.

Cet exceptionnel exemplaire de chambranle jovo se distingue par un masque stylisé et serein mais aussi par la finesse des gravures ornementales géométriques qui, suavement réalisées dans le bois, témoignent d'un travail ancien bien éloigné des travaux raides et très incisés que nous pouvons remarquer sur beaucoup d'œuvres de ce type que nous qualifierons de plus tardives. Usures au bas du côté droit relevant de l'ancienneté de cette applique sinon l'une des plus belles à se trouver pour la qualité stylistique du masque.

Ce chef d'œuvre témoigne enfin d'une force et d'un mystère. Elle intériorise le travail du temps, les rides et fissures du bois de houp créant une superbe matière. Une œuvre qui nous fait enfin voyager, évoquant la féerie de paysages lointains comme le font les plus grands chefs d'œuvres.

NOTE :

Un test de datation au carbone 14 du Laboratoire CIRAM a été réalisé :

1508 - 1584 : probabilité de 55,4%

1620 - 1653 : probabilité de 40%.



FLÈCHE FAÏTIÈRE, KANAK, NOUVELLE CALÉDONIE**KANAK ROOF FINIAL, KANAK, NEW CALEDONIA**Bois/wood (Montrouzieria cauliflora, bois de Houp)
100 cm / 39³⁸ in**PROVENANCE :**

- Collecte Georges Vidal et J.L.A. Roiseux, collaborateur historique de Jacques Kerchache
- Ancienne collection de B.
- Transmis par descendance

1 000 / 2 000 €**USD\$ 1 000 / 2 000**

Les flèches faïtières sont réalisées pour être vues de face, l'arrière des grandes cases étant lui sacré et interdit, toutes, du moins la plupart, répondent donc à une logique esthétique strictement frontale, comme c'est le cas pour cet exemplaire sculpté au XX^{ème} siècle, avec une superposition des éléments constitutifs selon un axe vertical. Les flèches faïtières évoquent le visage de l'esprit ancestral et représentent l'image de la communauté des Esprits des défunts (Boulay in Newton, 1998 : 300).

A la mort du chef, la flèche était placée sur sa sépulture ou en un lieu mémorial de son clan.

Le mât se termine ici par une forme ovoïde représentant l'abdomen, des petits bras juste amorcés, tournés vers le ciel, semblent décrire l'arc trouvé naguère sur de très anciennes sculptures. Le cou est ici bien visible et reçoit une tête imposante avec un large nez, une bouche sévère incisée, des yeux ovales sculptés en relief. Le front en saillie. La tête coiffée d'une sorte de casque garni d'excroissances verticales semblant décrire des plumes.

Bien que tardive et d'un style qui l'impute directement au XX^{ème} siècle, cette sculpture conserve une place de témoin capital dans l'évolution du style de l'art Kanak tout au long des siècles jusqu'à nos jours. Elle diffère de ses consœurs par un aspect juvénile dont l'image pourrait parfaitement avoir été véhiculée par un album de Tintin. Par les évolutions de style dont elle témoigne, par sa création même dans une période de doute et d'incertitude pour ses créateurs, cette flèche a indubitablement sa place dans un corpus déjà restreint mais qui, à notre connaissance, ne comportait pas encore une sculpture de cette époque, ce type d'œuvre étant trop peu collecté, malgré des qualités sculpturales certaines qui, elles, n'ont pas échappé à son inventeur J.L.A. Roiseux.



GLOSSAIRE

LA GRANDE MAISON (MWÂRO)

La grande case centrale est située en hauteur et au bout d'une grande allée bordée d'arbres se terminant par un grand espace.

Au centre de la case, un poteau central (le chef), surmonté de la flèche faïtière, sur les côtés, les poteaux de tour de case (les petits frères). De chaque côté de la porte des panneaux en bas-relief, appliques.



LES FLÈCHES FAÏTIÈRES

La flèche faïtière est une sculpture placée au sommet du poteau central de la case.

L'ensemble présenté dans ce catalogue semble être unique.

Ainsi que cela est expliqué dans le catalogue de l'exposition Kanak «L'art est une parole» du Musée du Quai Branly (15/10/2013-26/01/2014), p100, il existe «deux types de sculptures : l'une antropomorphe est en ronde bosse, l'autre en bas-relief portant un visage environné d'appendices en découpe. Dans la tradition Kanak ancienne, la sculpture en ronde bosse est moins considérée que le bas-relief».

La plupart des flèches présentées dans ce catalogue sont du type bas-relief avec appendices en découpe.

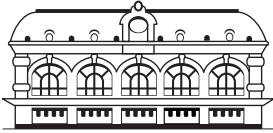
La modernité des sculptures, leur ancienneté joint au fait qu'elles sont emblématiques de l'identité Kanak en font des éléments historiques essentiels de l'art de la Nouvelle-Calédonie.



LES APPLIQUES

Les appliques (JÖVO) sont des ornements de type bas-relief fixés de chaque côté de la porte de la grande case du Chef. Elles sont attachées dans la partie haute de la porte par des lianes passant par des trous bien visibles ; et en bas simplement enfoncées dans le sol.

Ce tertre, où le corps est ligaturé et où le visage apparaît dans la partie haute, commémorait les ancêtres fondateurs. Maurice Leenhardt a découvert que les Tale ou Jovo représentent toujours un couple, mari et femme. Les planches étaient certes disposées par paire, mais leurs sculptures, surtout l'ornementation ventrale, étaient souvent différentes comme l'expliquent Adrienne L. Kaepler, Christian Kaufmann et Douglas Newton dans leur ouvrage «L'art Océanien» aux éditions Citadelles & Mazenod.



Claude AGUTTES Commissaire-Priseur

AGUTTES SAS (S.V.V. 2002-209)
www.aguttes.com

HÔTEL DES VENTES DE NEUILLY

164 bis, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
Tél. : + 33 1 47 45 55 55
Fax : + 33 1 47 45 54 31

HÔTEL DES VENTES DE LYON-BROTTEAUX

13 bis, place Jules Ferry
69006 Lyon
Tél. : + 33 4 37 24 24 24

PRÉSIDENT

Claude Aguttes

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Charlotte Reynier-Aguttes

COMMISSAIRE-PRISEUR JUDICIAIRE ET HABILITÉ

Claude Aguttes
clauda@aguttes.com

Collaboratrice Claude Aguttes :
Philippe de Clermont-Tonnerre
01 47 45 93 08
clermont-tonnerre@aguttes.com

COMMISSAIRES-PRISEURS HABILITÉS

Claude Aguttes, Séverine Luneau,
Sophie Perrine, Agathe Thomas

INVENTAIRES ET PARTAGES

Neuilly
Séverine Luneau
01 41 92 06 46
luneau@aguttes.com

Sophie Perrine
01 41 92 06 44
perrine@aguttes.com

Lyon
Agathe Thomas
04 37 24 24 29
thomas@aguttes.com

Si un client estime ne pas avoir reçu de réponse satisfaisante, il lui est conseillé de contacter directement, et en priorité, le responsable du département concerné.

En l'absence de réponse dans le délai prévu, il peut alors solliciter le service clients à l'adresse serviceclients@aguttes.com, ce service est rattaché à la Direction Qualité de la SVV Aguttes

DÉPARTEMENTS D'ART

ARTS D'ASIE

Neuilly
Sophie Perrine
01 41 92 06 44
perrine@aguttes.com

Lyon
Agathe Thomas
04 37 24 24 29
thomas@aguttes.com

ART NOUVEAU ART DÉCO

Neuilly
Sophie Perrine
01 41 92 06 44
perrine@aguttes.com

Avec la collaboration de :
Antonio Casciello
01 40 10 24 02
casciello@aguttes.com

Lyon
Agathe Thomas
04 37 24 24 29
thomas@aguttes.com

ART PRIMITIF

Neuilly
Marie Rastrelli
01 47 45 93 06
rastrelli@aguttes.com

Lyon
Agathe Thomas
04 37 24 24 29
thomas@aguttes.com

AUTOMOBILIA VOITURES DE COLLECTION

Gautier Rossignol
01 47 45 93 01
07 60 78 10 18
rossignol@aguttes.com

Avec la collaboration de :
Arnaud Faucon
faucon@aguttes.com
Geoffroi Baijot
baijot@aguttes.com

BIJOUX - HORLOGERIE

Philippine Dupré la Tour
01 41 92 06 42
duprelatour@aguttes.com

Assistée à Neuilly de :
Éléonore Le Chevalier
01 41 92 06 47
lechevalier@aguttes.com

Contact Lyon :
Agathe Thomas
04 37 24 24 29
thomas@aguttes.com

ADMINISTRATION ET GESTION

Facturation vendeurs Neuilly-Lyon
Isabelle Mateus
0147 45 91 52
mateus@aguttes.com

CARTES POSTALES, LIVRES ANCIENS ET MODERNES, AFFICHES, AUTOGRAPHES DOCUMENTS ANCIENS, TIMBRE-POSTE

Neuilly
Laurent Poubeau
01 41 92 06 45
poubeau@aguttes.com

Lyon
Marion Quesne
04 37 24 24 27
quesne@aguttes.com

CHASSE, MILITARIA, CURIOSITÉ NUMISMATIQUE

Neuilly
Laurent Poubeau
01 41 92 06 45
poubeau@aguttes.com

Lyon
Jennifer Eyzat
04 37 24 24 24
eyzat@aguttes.com

TABLEAUX XIX^{ÈME} IMPRESSIONNISTES MODERNES ÉCOLES ÉTRANGÈRES PEINTRES RUSSES, ORIENTALISTES ET ASIATIQUES ART CONTEMPORAIN

Charlotte Reynier-Aguttes
01 41 92 06 49
reynier@aguttes.com

Avec la collaboration
en Art Contemporain de :
Ophélie Guillerot
01 47 45 93 02
guillerot@aguttes.com

Administration
Cyrille de Bascher
bascher@aguttes.com
Anne Marie Roura
roura@aguttes.com

Lyon
Valérie Pace
04 37 24 24 28
pace@aguttes.com

Administration
Mathilde Naudet
naudet@aguttes.com

HAUTE COUTURE

Marie Rastrelli
01 47 45 93 06
rastrelli@aguttes.com

MOBILIER ET OBJETS D'ART TABLEAUX ANCIENS ARGENTERIE

Neuilly
Séverine Luneau
01 41 92 06 46
luneau@aguttes.com

Administration :
Marie du Boucher
duboucher@aguttes.com

Organisation et coordination :
Laurent Poubeau
01 41 92 06 45
poubeau@aguttes.com

Lyon
Valérie Pace
04 37 24 24 28
pace@aguttes.com

Administration
Mathilde Naudet
naudet@aguttes.com

VINS ET SPIRITUEUX

Marion Quesne
04 37 24 24 27
quesne@aguttes.com

VENTE AUX ENCHÈRES ÉLECTRONIQUES

online.aguttes.com
David Epiter
01 47 45 91 50
epiter@aguttes.com

COMMUNICATION GRAPHISME

Sébastien Fernandes
01 47 45 93 05
fernandes@aguttes.com

Avec la collaboration de :
Luc Grieux
Philippe Le Roux
Claire Frébault

PHOTOGRAPHE

Rodolphe Alepuz
alepuz@aguttes.com

Facturation acheteurs Neuilly
Gabrielle Grollemund
01 41 92 06 41
grollemund@aguttes.com

*Facturation acheteurs
& administration Lyon*
Jade Bouilhac
04 37 24 24 26
bouilhac@aguttes.com

Neuilly Drouot Lyon Deauville



COLLECTION DE B.

**Mardi 4 avril 2017
à 18
Neuilly-sur-Seine**

À renvoyer avant le
Mardi 4 avril 2017 à 18h

par mail à / please mail to :
bid@aguttes.com

ou par fax / please fax to :
(33) 01 47 45 54 31

Les ordres d'achat ne seront pris en compte qu'accompagnés d'un RIB et d'une pièce d'identité.

Après avoir pris connaissance des conditions de vente décrites dans le catalogue, ainsi que des conseils aux acheteurs, je déclare les accepter et vous prie d'acquérir pour mon compte personnel aux limites indiquées en euros, les lots que j'ai désignés ci-contre.

(Les limites ne comprenant pas les frais légaux).

Pour les lots estimés en dessous de 300 € seuls les ordres d'achat fermes seront acceptés.

La demande d'une ligne téléphonique implique que l'enchérisseur est preneur à l'estimation basse.

I have read conditions of sale and the guide to buyers and agree to abide by them. I grant your permission to purchase on my behalf the following items within the limits in euros. (These limits do not include fees and taxes).

No telephone bids will be accepted for lots estimated under 300 € / The telephone bidder agrees to bid up to the low estimate.

Précisez votre demande / Precise your request :

- ☐ ORDRE D'ACHAT / ABSENTEE BID FORM
- ☐ ENCHÈRE PAR TÉLÉPHONE / TELEPHONE BID FORM

NOM / NAME

PRÉNOM / FIRST NAME

ADRESSE / ADDRESS

..... CODE POSTAL / ZIP CODE

VILLE / CITY PAYS / COUNTRY

TÉLÉPHONE 1 TÉLÉPHONE 2

MAIL _____



ENREGISTREZ-VOUS DIRECTEMENT EN LIGNE
SUR WWW.AGUTTES.COM
VIA CE FLASHCODE

[illegible]

Tous les lots de cette vente sont en importation temporaire et soumis à des frais de 5,5 % à la charge de l'acquéreur en sus des frais de vente et du prix d'adjudication. / All the lots of this auction sale are in temporary importation and subject to a 5,5 % fee in addition to the regular buyer's fees stated earlier.

Date & signature :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La vente sera faite au comptant et conduite en Euros.

Les acquéreurs paieront, en sus des enchères des frais de 22,91 % HT soit 27,51 % TTC.

Attention :

- + Lots faisant partie d'un vente judiciaire suite à une ordonnance du TGI honoraires acheteurs : 14.40 % TTC
- ° Lots dans lesquels la SVV ou un de ses partenaires ont des intérêts financiers.
- * Lots en importation temporaire et soumis à des frais de 5,5 % à la charge de l'acquéreur en sus des frais de vente et du prix d'adjudication.
- # Lots visibles uniquement sur rendez-vous
- ~ Lot fabriqué à partir de matériaux provenant d'espèces animales. Des restrictions à l'importation sont à prévoir.

Le législateur impose des règles strictes pour l'utilisation commerciale des espèces d'animaux inertes. La réglementation internationale du 3 Mars 1973 (CITES) impose pour les différentes annexes une corrélation entre le spécimen et le document prouvant l'origine licite. Ce règlement retranscrit en droit Communautaire Européen (Annexes A/B/C) dans le Règle 338/97 du 9/12/1996 permet l'utilisation commerciale des spécimens réglementés (CITES) sous réserve de présentation de documents prouvant l'origine licite ; ces documents pour cette variation sont les suivants :

- Pour l'Annexe A : C/C fourni reprenant l'historique du spécimen (pour les spécimens récents)
- Pour l'Annexe B : Les spécimens aviens sont soit bagués soit transpodés et sont accompagnés de documents d'origine licite. Le bordereau d'adjudication de cette vacation doit être conservé car il reprend l'historique de chaque spécimen. Pour les spécimens récents protégés repris au Code de l'Environnement Français, ils sont tous nés et élevés en captivité et bénéficient du cas dérogatoire de l'AM du 14/07/2006. Ils peuvent de ce fait être utilisés commercialement au vu de la traçabilité entre le spécimen et les documents justificatifs d'origine licite. Les autres spécimens bénéficiant de datation antérieure au régime d'application (AM du 21/07/2015) peuvent de ce fait être utilisés commercialement. Pour les spécimens antérieurs à 1947 présents sur cette vacation, ils bénéficient du cas dérogatoire du Règle 338/97 du 9/12/1996 en son article 2 m permettant leur utilisation commerciale. En revanche, pour la sortie de l'UE de ces spécimens Cites pré-convention est nécessaire. Pour les spécimens d'espèce chassables (CH) du continent Européen et autres, l'utilisation commerciale est permise sous certaines conditions. Pour les espèces dites domestiques (D) présentes dans cette vacation, l'utilisation commerciale est libre. Pour les spécimens anciens dits pré-convention (avant 1975) ils respectent les conditions de l'AM du 23/12/2011 et de ce fait, peuvent être utilisés commercialement. Les autres spécimens de cette vacation ne sont pas soumis à la réglementation (NR) et sont libres de toutes utilisations commerciales. Le bordereau d'adjudication servira de document justificatif d'origine licite. Pour une sortie de l'UE, concernant les Annexes I/A, II/B et III/C un CITES de réexport sera nécessaire, celui-ci étant à la charge du futur acquéreur.

GARANTIES

Conformément à la loi, les indications portées au catalogue engagent la responsabilité de la SAS Claude Aguttes et de son expert, compte tenu des rectifications annoncées au moment de la présentation de l'objet portées au procès-verbal de la vente. Les attributions ont été établies compte tenu des connaissances scientifiques et artistiques à la date de la vente.

L'ordre du catalogue sera suivi.

Une exposition préalable permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des biens mis en vente, il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée. Les reproductions au catalogue des oeuvres sont aussi fidèles que possible, une différence de coloris ou de tons est néanmoins possible. Les dimensions ne sont données qu'à titre indicatif.

Le texte en français est le texte officiel qui sera retenu en cas de litige. Les descriptions en anglais et les indications de dimensions en inches ne sont données qu'à titre indicatif et ne pourront être à l'origine d'une réclamation.

L'état de conservation des oeuvres n'est pas précisé dans le catalogue, les acheteurs sont donc tenus de les examiner personnellement avant la vente. Il ne sera admis aucune réclamation concernant d'éventuelles restaurations une fois l'adjudication prononcée.

Les rapports de conditions demandés à la SAS Claude Aguttes et à l'expert avant la vente sont donnés à titre indicatifs. Ils n'engagent nullement leurs responsabilités et ne pourront être à l'origine d'une réclamation juridique. En aucun cas, ils ne remplacent l'examen personnel de l'oeuvre par l'acheteur ou par son représentant.

ENCHERES

Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire.

En cas de double enchère reconnue effective par le Commissaire-priseur, le lot sera remis en vente, tous les amateurs présents pouvant concourir à cette deuxième mise en adjudication.

Important : Le mode normal pour enchérir consiste à être présent dans la salle de vente. Toutefois, nous acceptons gracieusement de recevoir des

enchères par téléphone d'un acquéreur potentiel qui se sera manifesté avant la vente. Notre responsabilité ne pourra être engagée notamment si la liaison téléphonique n'est pas établie, est établie tardivement, ou en cas d'erreur ou omissions relatives à la réception des enchères par téléphone.

Nous acceptons gracieusement les ordres d'enchérir qui ont été transmis. Nous n'engageons pas notre responsabilité notamment en cas d'erreur ou d'omission de l'ordre écrit.

En portant une enchère, les enchérisseurs assument la responsabilité personnelle de régler le prix d'adjudication, augmenté des frais à la charge de l'acheteur et de tous impôts ou taxes exigibles. Sauf convention écrite avec la SAS Claude Aguttes, préalable à la vente, mentionnant que l'enchérisseur agit comme mandataire d'un tiers identifié et agréé par la SAS Claude Aguttes, l'enchérisseur est réputé agir en son nom propre. **Nous rappelons à nos vendeurs qu'il est interdit d'enchérir directement sur les lots leur appartenant.**

RETRAIT DES ACHATS

Les lots qui n'auraient pas été délivrés le jour de la vente, seront à enlever sur rendez-vous, une fois le paiement encaissé, chez Vulcan.

Les lots de cette vente sont soumis à des conditions de délivrance particulières, nous vous invitons à vous rapprocher de Gabrielle Grollemund (relations acheteurs) pour le retrait : grollemund@aguttes.com, + 33 1 41 92 06 41.

Il est conseillé aux adjudicataires de procéder à un enlèvement de leurs lots dans les meilleurs délais afin d'éviter les frais de magasinage qui sont à leur charge.

Le magasinage n'entraîne pas la responsabilité du Commissaire-Preneur ni de l'expert à quelque titre que ce soit.

Dès l'adjudication, l'objet sera sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions, et la SAS Claude Aguttes décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée.

Les lots seront délivrés à l'acquéreur en personne ou au tiers qu'il aura désigné et à qui il aura confié une procuration originale et une copie de sa pièce d'identité.

Les formalités d'exportations (demandes de certificat pour un bien culturel, licence d'exportation) des lots assujettis sont du ressort de l'acquéreur et peuvent requérir un délai de 2 à 3 mois. L'étude est à la disposition de ses acheteurs pour l'orienter dans ces démarches ou pour transmettre les demandes à la Direction des Musées de France.

REGLEMENT DES ACHATS

Nous recommandons vivement aux acheteurs de nous régler par carte bancaire ou par virement bancaire.

Conformément à l'article L.321-14 du code de commerce, un bien adjudgé ne peut être délivré à l'acheteur que lorsque la société en a perçu le prix ou lorsque toute garantie lui a été donnée sur le paiement du prix par l'acquéreur.

Moyens de paiement légaux acceptés par la comptabilité :

- Espèces : (article L.112-6 ; article L.112-8 et article L.112-8 al 2 du code monétaire et financier)
- Jusqu'à 1 000 €
- Ou jusqu'à 15 000 € pour les particuliers qui ont leur domicile fiscal à l'étranger (sur présentation de passeport)
- Paiement en ligne sur (jusqu'à 2 000 €)
<http://www.aguttes.com/paiement/index.jsp>
- Virement : Du montant exact de la facture (les frais bancaire ne sont pas à la charge de l'étude) provenant du compte de l'acheteur et indiquant le numéro de la facture

Banque de Neufilze, 3 avenue Hoche 75008
Titulaire du compte : Claude AGUTTES SAS
Code Banque 30788 – Code guichet 00900
N° compte 02058690002 – Clé RIB 23
IBAN FR76 3078 8009 0002 0586 9000 223 –
BIC NSMBFRPPXXX

- Carte bancaire (sauf American Express et carte à distance)
- Chèque : (Si aucun autre moyen de paiement n'est possible)
- Sur présentation de deux pièces d'identité
- Aucun délai d'encaissement n'est accepté en cas de paiement par chèque
- La délivrance ne sera possible que vingt jours après le paiement
- Les chèques étrangers ne sont pas acceptés

COMPÉTENCES LÉGISLATIVE ET JURIDICTIONNELLE

Conformément à la loi, il est précisé que toutes les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des prises et des ventes volontaires et judiciaires de meuble aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication ou de la prise. La loi française seule régit les présentes conditions générales d'achat. Toute contestation relative à leur existence, leur validité, leur opposabilité à tout enchérisseur et acquéreur, et à leur exécution sera tranchée par le tribunal compétent du ressort de Paris (France).

CONDITIONS OF SALE

Purchased lots will become available only after full payment has been made. The sale will be conducted in Euros. In addition to the hammer price, the buyer agrees to pay a buyer's premium along with any applicable value added tax. The buyer's premium is 22,91 % + VAT amounting to 27,51 % (all taxes included) for all bids.

NB :

- + Auction by order of the court further to a prescription of the court, buyers fees 14,40% VTA included.
- ° Lots on which the auction house or its partners have a financial interest
- * Lots in temporary importation and subject to a 5,5 % fee in addition to the regular buyer's fees stated earlier.
- # An appointment is required to see the piece
- ~ This lot contains animal materials. Import restrictions are to be expected and must be considered.

The legislator imposes strict rules for the commercial use of inert animal species. The international regulations of March 3, 1973 (CITES) requires for different annexes a correlation between the specimen and the documentation proving the origins to be lawful. This regulation transcribed in European Community law (Annexes A/B/C) in Rule 338/97 of 9/12/1996 permits commercial use of regulated specimens (CITES) upon presentation of documentation proving lawful origin; these documents for this variation are as follows:

• **For Annex A :** C/C provided outlining the specimen's history (for specimens of recent date)

• **For Annex B :** Bird specimens are either banded or equipped with transponders, and are accompanied by documents of licit origin. The auction's sale record must be conserved as it contains the complete history of every specimen.

All cases concerning specimens of recent date that are protected under the French Environmental Code and which were born and raised in captivity are permitted by the derogation clause AM of 14/07/2006. As such, they can be used commercially provided traceability between the specimen and the documentation proving licit origins. Other specimen cases dating prior to clause AM of 21/07/2015 can, due to this fact, be used commercially. Specimens dating before 1947 included in this auction sale benefit from clause 2M of the derogatory Rule 228/97 of 9/12/1996, permitting their use for trade. However, exporting them outside of the EU then requires a pre-CITES Convention agreement.

For huntable species of the European continent and elsewhere, commercial use is allowed under certain conditions. Domesticated species (D) included in this auction sale are free for trade. Old specimens from before the Convention (i.e. before 1975) comply with the conditions of the AM of 23/12/2011 and, as such, are free for trade. The other specimens in this auction sale are not subject to NR regulations and are free for commercial use and trade. The auction record will substantiate their licit origin. To leave the EU, with regards to the Annexes I/A, II/B et III/C, a CITES re-export document at the expense of the acquirer will be necessary.

GUARANTEES

The SAS Claude Aguttes is bound by the indications stated in the catalogue, modified only by announcements made at the time of the sale noted in the legal records thereof. Attributions were made according to scientific and artistic knowledge at the time of the auction.

An exhibition prior to the sale permits buyers to establish the conditions of the works offered for sale and no claims will be accepted after the hammer has fallen. Some difference may appear between the original work and its illustration, there will be no claims in such matter. The dimensions are given only as an indication.

The condition of the works is not specified in the catalogue, buyers are required to study them personally. No requests will be accepted concerning restorations once the hammer has fallen.

Any condition report requested from SAS Claude Aguttes and the expert before the sale is provided as an indication only.

It shall by no means incur their liability may not constitute a basis for legal claim after the sale. It cannot replace a personal examination of the work by the buyer or his representative.

BIDS

The highest and final bidder will be the purchaser.

Should the auctioneer recognise two simultaneous bids on one lot, the lot will be put up for sale again and all those present in the saleroom may participate in this second opportunity to bid.

Important : Bidding is typically conducted in the auction house. However, we may graciously accept telephone bids from potential buyers who have made the request.

We bear no responsibility whatsoever in the case of uncompleted calls made too

late and/or technical difficulties with the telephone. We also accept absentee bids submitted prior to the sale. We reserve the right to accept or deny any requests for telephone or absentee bidding.

In carrying a bid, bidders assume their personal responsibility to pay the hammer price as well as all buyer's fees and taxes chargeable to the buyer. Unless a written agreement established with Claude AGUTTES SAS, prerequisite to the sale, mentioning that the bidder acts as a representative of a third party approved by Claude AGUTTES SAS, the bidder is deemed to act in his or her own name.

We remind our sellers that bidding on their own items is forbidden.

COLLECTION OF PURCHASES

The lots not claimed on the day of the auction, can be retrieved at Vulcan by appointment.

Lots of this sale are subject to specific delivery conditions. To collect your purchase please contact : Gabrielle Grollemund, grollemund@aguttes.com, + 33 1 41 92 06 41.

Buyers are advised to collect successful lots as soon as possible to avoid handling and storage costs which may be incurred at their expense.

The auctioneer is not responsible for the storage of purchased lots. If payment is made by wire transfer, lots may not be withdrawn until the payment has been cleared, foreign cheques are not accepted.

From the moment the hammer falls, sold items will become the exclusive responsibility of the buyer. The buyer will be solely responsible for the insurance, L'Hôtel des Ventes de Neuilly assumes no liability for any damage to items which may occur after the hammer falls.

The purchased lots will be delivered to the buyer in person. Should the buyer wish to have his/her lot delivered to a third party the person must have a letter of authorization along with a photocopy of the identity card of the buyer.

Export formalities can take 2 or 3 months to process and are within buyer's province. Please contact the Hôtel des ventes de Neuilly if you need more information concerning this particular matter.

PAYMENT

We recommend that buyers pay by credit card or electronic bank transfer.

In compliance with Article L.321-14 of French commercial law, a property sold at auction can be delivered to the buyer only once the auction firm has received payment or complete guarantee of payment.

Legally accepted means of payment include:

- Cash (article L.112-6, L.112-8 and Article Article L.112-8 paragraph 2 of the Monetary and Financial Code)
- max. € 1,000
- max. €15,000 for private individuals who have their tax domicile abroad (upon presentation of a valid passport)
- Payment on line (max 2,000 €)
- <http://www.aguttes.com/paiement/index.jsp>

- Electronic bank transfer

The exact amount of the invoice from the buyer's account and indicating the invoice number. (Note: Bank charges are the buyer's responsibility.)

Banque de Neuflyze, 3 avenue Hoche 75008
Titulaire du compte : Claude AGUTTES SAS
Code Banque 30788 – Code guichet 00900
N° compte 02058690002 – Clé RIB 23
IBAN FR76 3078 8009 0002 0586 9000 223 –
BIC NSMBFRPPXXX

- Credit cards (except American Express and distance payment)
- Cheque (if no other means of payment is possible)
- Upon presentation of two pieces of identification
- Important: Delivery is possible after 20 days
- Cheques will be deposited immediately. No delays will be accepted.
- Payment with foreign cheques will not be accepted.

LAW AND JURISDICTION

In accordance with the law, it is added that all actions in public liability instituted on the occasion of valuation and of voluntary and court-ordered auction sales are barred at the end of five years from the hammer price or valuation. These Conditions of purchase are governed by French law exclusively. Any dispute relating to their existence, their validity and their binding effect on any bidder or buyer shall be submitted to the exclusive jurisdiction of the Courts of France.

STOCKAGE ET DÉLIVRANCE DES LOTS

Les lots seront conservés gracieusement à l'Hôtel des Ventes de Neuilly jusqu'au lundi 10 avril 2017 à 12h.

Passé ce délai, les lots seront envoyés au garde meuble VULCAN qui sera chargé de la délivrance à partir du mercredi 12 avril 2017 :

VULCAN

135 Rue du Fossé Blanc

92230 GENNEVILLIERS

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h

Contact : Hicham ADRAOUI

hicham.adraoui@vulcan-france.com

Tel : +33 (0)1 41 47 94 11 - Fax : +33 (0)1 41 47 94 01

Condition de stockage :

Les achats bénéficient d'une gratuité d'entreposage jusqu'au 21 avril 2017

Frais de mise à disposition des lots après la période de gratuité

Des frais de déstockage, manutention et de mise à disposition seront facturés à l'enlèvement des lots chez Vulcan au prix de 80€ TTC par lot.

- Jusqu'au 75^{ème} jour, des frais de stockage seront facturés aux acheteurs à raison de 50.00€ TTC par lot et par semaine. Toute semaine entamée est due.

- A l'issue des 75 jours, le stockage fera l'objet d'un contrat de Garde Meubles entre l'acheteur et Vulcan Fret Service. Les frais de stockage seront alors de 85.00€ HT par lot et par mois. Tout mois commencé est dû.

Aucune livraison ne pourra intervenir sans le règlement complet des frais de mise à disposition et de stockage.

STORAGE AND COLLECTION OF PURCHASES

The lots will be kept free of charge in the Hotel des Ventes de Neuilly until Monday, April 10th 2017 at 12 am.

After this time, the lots will be sent to VULCAN storage services (from Wednesday, April 12th 2017):

VULCAN

135 Rue du Fossé Blanc

92230 GENNEVILLIERS

Monday to Thursday from 9 am to 12:30 and 1:30 to 5 pm

Friday from 9 am to 12:30 and from 1:30 to 4 pm

Contact : Hicham ADRAOUI

hicham.adraoui@vulcan-france.com

Tel: +33 (0) 1 41 47 94 11 - Fax: +33 (0) 1 41 47 94 01

Storage conditions

The storage is free of charge until Friday, April 21st 2017.

Costs will be charged by Vulcan storage services:

- Costs of storage: 80 € including VAT per lot.

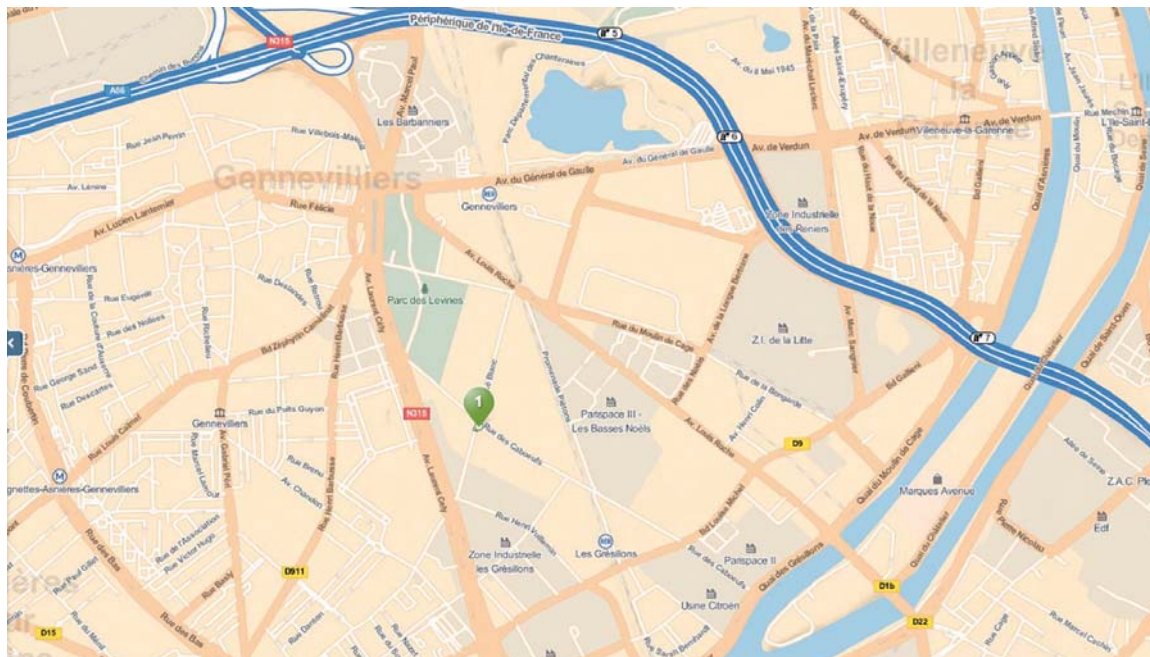
- Costs will be charged to buyers at a rate of € 50.00 including VAT per lot and per week. Each started week is due.

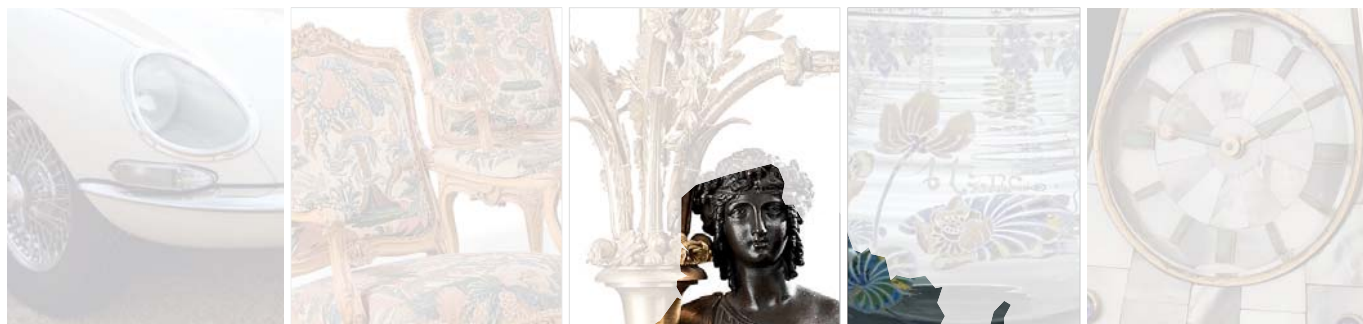
After the 75th day of storage :

Storage will therefore be a contract between the buyer and Vulcan Storage Services

Storage costs will be 85.00 € per lot and per month. Each started month is due.

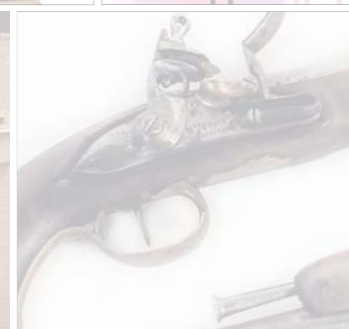
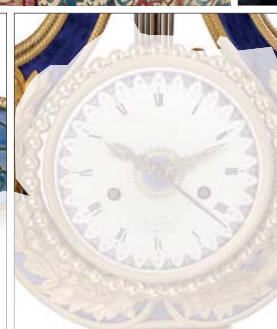
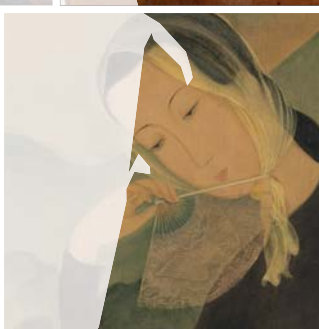
No delivery can be made without full payment of fees for the provision and storage.





NOS EXPERTS PRÈS DE CHEZ VOUS

Expertises gratuites et confidentielles
en vue de nos prochaines ventes
01 47 45 55 55 - 04 37 24 24 24 - expertise@aguttes.com



GentlemenOnly

A man in a dark suit and light shirt is shown from the waist up, holding a dark jacket over his shoulder. His hands are clasped together. The background is a blurred scene of vintage cars, including a red one on the left and a white one in the center, parked in what appears to be a garage or showroom.

Horlogerie,
Automobiles & Automobilia,
Maroquinerie & Accessoires de luxe,
Street art, Art Contemporain,
Photographies, Vin & Spiritueux,
Épicerie fine, etc.

Vente en préparation
22 avril 2017
Hôtel Arturo Lopez
Neuilly-sur-Seine

POUR INCLURE VOS LOTS DANS CETTE VENTE,
CONTACTEZ-NOUS DÈS MAINTENANT !

Expertises gratuites et confidentielles
01 47 45 55 55
expertise@aguttes.com

AUTOMOBILES DE COLLECTION

Vente en préparation
10 juin 2017
Lyon-Brotteaux



Contact
07 60 78 10 18
voitures@aguttes.com

ARTS DÉCORATIFS DU XX^{ÈME} SIÈCLE

4 ventes par an

Vente en préparation
28 juin 2017



Pour inclure vos lots dans cette vente, contactez-nous
Expertises gratuites sur photos ou sur rendez-vous

Spécialiste
Sophie Perrine
01 41 92 06 44
perrine@aguttes.com

Edgar Brandt
Daum Nancy

BIJOUX VAN CLEEF & ARPELS

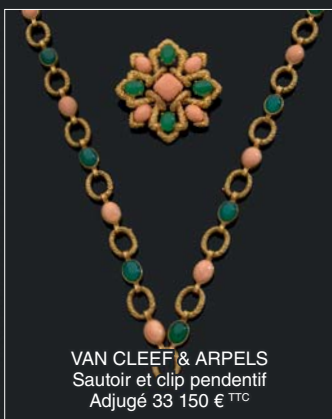
6 ventes par an

Ventes en préparation
Juin - Juillet 2017
Neuilly-sur-Seine
Lyon-Brotteaux
Deauville



VAN CLEEF & ARPELS
Très grand sautoir et paire
de clips d'oreilles
Adjugé 51 000 € TTC

Nous recherchons pour cette vente, des bijoux anciens et modernes, ainsi que des bijoux signés, les créations de la maison Van Cleef & Arpels étant particulièrement côtées en ce moment.



VAN CLEEF & ARPELS
Sautoir et clip pendentif
Adjugé 33 150 € TTC



VAN CLEEF & ARPELS
Clip «Rose de Noël»
Adjugé 16 920 € TTC



VAN CLEEF & ARPELS
Clip
Adjugé 6 375 € TTC



VAN CLEEF & ARPELS
Clip «Fleur»
Adjugé 27 041 € TTC

Pour inclure vos lots dans cette vente, contactez-nous
Expertises gratuites sur photos ou sur rendez-vous

Spécialiste
Philippine Dupré la Tour
01 41 92 06 42
duprelatour@aguttes.com







AGUTTES

Hôtel des Ventes de Neuilly - 164 bis, av Ch. de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine - Tél. : 01 47 45 55 55
Hôtel des Ventes de Lyon-Brotteaux - 13 bis, place Jules Ferry - 69006 Lyon - Tél. : 04 37 24 24 24